

Le Secteur informel
en milieu urbain en République
Démocratique du Congo :
Performances, insertion, perspectives.
Principaux résultats de la phase 2
de l'enquête 1-2-3 2004-2005

Thimotée MAKABU MA NKENDA

Martin MBA

Sébastien MERCERON

Constance TORELLI

**LE SECTEUR INFORMEL EN MILIEU URBAIN EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO¹ : PERFORMANCES, INSERTION,
PERSPECTIVES PRINCIPAUX RESULTATS
DE LA PHASE 2 DE L'ENQUETE 1-2-3 2004-2005**

Thimotée Makabu Ma Nkenda
Institut National de la Statistique
en RDC

makabutim@yahoo.fr

Sébastien Merceron
IRD-DIAL, INSEE
merceron@dial.prd.fr

Martin Mba
Institut National de la Statistique
du Cameroun

m_mba@yahoo.fr

Constance Torelli
IRD-DIAL, INSEE
torelli@dial.prd.fr

Document de travail DIAL
Décembre 2007

RESUME

La République Démocratique du Congo a connu une histoire très mouvementée au cours des trois dernières décennies. Les données statistiques socio-économiques de base ont été quasi inexistantes durant la période. L'enquête sur les Unités de Production Informelles, deuxième phase du dispositif d'enquête 1-2-3 mené en 2004-2005 par l'Institut National de la Statistique fournit pour la première fois une image détaillée des principales caractéristiques du secteur informel dans le pays. Cette étude spécifique auprès des chefs d'UPI (identifiés au cours de la phase Emploi de l'enquête 1-2-3), qui présente les principaux résultats de l'enquête, permet de mettre en évidence leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, leur mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives. En identifiant leurs principales caractéristiques (précarité des conditions d'activité, micro-unités, prédominance des activités commerciales, main d'œuvre non qualifiée et non protégée, capital et investissement très faibles, difficultés d'accès au crédit, absence de lien entre services publics et unités de production, etc.), l'analyse ouvre des pistes pour la définition de politiques visant à améliorer le fonctionnement et l'insertion du secteur informel dans le tissu productif global en RDC.

Mots clés : Travail, Secteur Informel, Performances, Microfinance, Afrique de l'Ouest

ABSTRACT

Democratic Republic of Congo has known dramatic events for the last three decades. Statistical social economic data did not exist really or not available in the period. The Informal Sector survey, the second phase of the *1-2-3 survey*, carried out in 2004-2005 and conducted by the National Statistic Institute provides for the first time a detailed picture of the main characteristics of the Informal Production Units in the country. This study collected by head's enterprises (identified during the first phase of 1-2-3 survey), which presents the principal results of the survey, helps highlight the characteristics of their conditions of activities, their economic performance and how informal units are integrated into the productive system, and their prospects. By identifying their main shortcomings (precariousness of practising conditions, small enterprises, dominance of commercial activities, unskilled and non-protected labour force, few capital investment, problem of credit access, without relationship with public and registration services, etc.), the study opens up new possibilities for defining policies designed to improve the role and the insertion of informal sector into the productive system in DRC.

Key Words : Labour, Informal Sector, Performances, Microfinance, West Africa

JEL Code : J20, J21, J22, J23, J24, J30, J31, J71, J81, J82, O16, O17

¹ Cette publication a été élaborée grâce à la collaboration de l'Institut National de la Statistique de la République Démocratique du Congo, d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne), de DIAL (Développement Institutions et analyses de Long Terme) et l'appui logistique et financier de Paris21/ADP (Partnership in Statistics for development in the 21 st century, Accelerated Program Data)

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1 L'ENQUETE SUR LE SECTEUR INFORMEL	9
2 LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL	9
2.1 Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales.....	10
2.2 Des conditions d'exercice précaires	11
3 MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL.....	12
3.1 L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi.....	12
3.2 Une main-d'œuvre non protégée.....	13
3.3 Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur informel.....	14
3.4 Temps de travail et rémunérations.....	14
4 CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT	17
4.1 Origine du capital du secteur informel	18
4.2 Financement du capital informel.....	18
4.3 Financement de l'activité : Investissement et emprunt dans le secteur informel.....	19
4.4 Les emprunts	19
5 PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE	20
5.1 Le poids du secteur informel.....	20
5.2 La structure de la production et des coûts.....	21
5.3 Les performances économiques du secteur informel	22
5.4 L'insertion du secteur informel dans le système productif	23
6 LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT	23
6.1 Le secteur informel et les registres administratifs	23
6.2 Les raisons de non-enregistrement des unités de production informelles.....	24
6.3 Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel	25
6.4 Formaliser l'informel ?	27
6.5 Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel.....	27
6.6 L'impôt synthétique : pour qui et pourquoi faire ?	29
6.7 Economie du marché et intervention publique.....	30
7 PROBLEMES ET PERSPECTIVES	31
7.1 Les difficultés de l'accès au crédit et l'écoulement de la production.....	31
7.2 Les aides souhaitées.....	32
7.3 Perspectives.....	33

8	METHODOLOGIE	35
8.1	Champ de l'enquête et plan de sondage	35
8.2	Questionnaire et méthode de collecte	36
8.3	Tabulation.....	37
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	39

Liste des tableaux

<i>Tableau 1</i>	<i>Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois en milieu urbain</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 2 :</i>	<i>Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel selon le milieu de résidence (en %)..</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3 :</i>	<i>Organisation du travail dans le secteur informel selon le milieu de résidence.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4 :</i>	<i>Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel (en %).....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 5 :</i>	<i>Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité.....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 6 :</i>	<i>Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 7 :</i>	<i>Structure du capital du secteur informel.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 8 :</i>	<i>Caractéristiques du capital (en % de sa valeur).....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 9 :</i>	<i>Origine du capital du secteur informel (en % de sa valeur).....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 10 :</i>	<i>Mode de financement du capital du secteur informel (en % de sa valeur).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 11 :</i>	<i>Structure d'investissement du secteur informel.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 12 :</i>	<i>Emprunt dans le secteur informel.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 13 :</i>	<i>Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel selon le milieu de résidence (en milliards de CDF).....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 14 :</i>	<i>Structure du chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel en milieu urbain.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 15 :</i>	<i>Performances économiques du secteur informel.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 16 :</i>	<i>Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 17 ;</i>	<i>Nombre de registres par secteur d'activité et type d'UPI selon le milieu de résidence</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 18 :</i>	<i>Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles selon le milieu de résidence.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 19 :</i>	<i>Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 20 :</i>	<i>L'Etat ne menace pas les activités informelles</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 21 :</i>	<i>Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels selon le milieu de résidence</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 22 :</i>	<i>Le secteur informel et l'instauration d'un impôt synthétique selon le milieu de résidence.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 23 :</i>	<i>L'impôt synthétique : pour qui et pour quoi faire ?.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 24 :</i>	<i>Pour une intervention ciblée de l'Etat</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 25 :</i>	<i>Principales difficultés rencontrées par le secteur informel en milieu urbain (%).....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 26 :</i>	<i>Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 27 :</i>	<i>Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles en milieu urbain (%)</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 28 :</i>	<i>Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles en milieu urbain (%).....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 29 :</i>	<i>Stratégies en cas de réduction de la demande en milieu urbain.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 30 :</i>	<i>Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles (en % des UPI).....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 31 :</i>	<i>Répartition de l'échantillon des UPI par province (milieu urbain uniquement).....</i>	<i>36</i>

Liste des encadrés

<i>Encadré 1:</i>	<i>Concepts et indicateurs.....</i>	<i>37</i>
-------------------	-------------------------------------	-----------

INTRODUCTION

Contexte

Au cours des deux dernières décennies, la République Démocratique du Congo a connu une période d'instabilité politique et de guerres qui ont plongé la population dans une extrême pauvreté. Conscient de cette situation, le Gouvernement congolais a mis en place un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DCSRP). Pour réaliser ce document, il a dû faire face à un manque criant de données statistiques socio-économiques de base.

En effet, au cours des vingt dernières années, seulement deux enquêtes nationales auprès des ménages ont été réalisées : les enquêtes MICS1 en 1995 et MICS2 en 2001, sur la situation des femmes et des enfants. Il s'agissait d'enquêtes simples, très encadrées au niveau international et dirigées en dehors de l'Institut National de la Statistique (INS). Quant aux données sur les conditions de vie des ménages, la dernière enquête date de 1984, l'année même du dernier recensement de la population. C'est dire tout l'enjeu que représente l'enquête 1-2-3 réalisée sur Kinshasa en 2004 et en 2005 au niveau national en vue de son utilisation dans l'élaboration et le pilotage des politiques de lutte contre la pauvreté que le Gouvernement congolais s'est proposé de mettre en place.

Principaux objectifs de l'enquête

La mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi, du secteur informel et des conditions de vie des ménages aidera la République Démocratique du Congo à produire des statistiques pertinentes, actuelles et de bonne qualité, permettant de suivre l'évolution de la situation économique et de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes de développement et de réduction de la pauvreté. La question de l'emploi occupant une place de choix dans la définition des politiques économiques, la phase 1 a pour objectif de contribuer au renforcement des outils permettant le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail. En effet, dans un pays où la majorité de la population tire son revenu du travail dans le cadre d'une politique économique fondée principalement sur la réduction de la pauvreté, il est naturel de disposer d'un dispositif permanent de suivi intégré au système statistique national.

D'une manière générale, l'enquête 1-2-3 a pour principaux objectifs de :

- disposer, à partir de cette enquête, d'informations fiables et pertinentes, d'une part, sur l'emploi en milieu urbain (emploi moderne et informel) et, d'autre part, sur les principales caractéristiques du secteur informel ainsi que sur les conditions de vie des ménages ;
- mettre en place un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel permettant de mieux appréhender l'impact économique et social des politiques économiques. Ceci suppose le renouvellement périodique des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel réalisées au niveau du pays, le secteur informel étant une composante principale du secteur productif et le premier pourvoyeur d'emplois;
- fournir les données qui concourent à une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages et à finaliser le DSRP tant national que provincial ;
- fournir les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux et la rénovation de l'indice des prix à la consommation.

Points Saillants

Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête sur le secteur informel réalisée sur la ville de Kinshasa en 2004 et dans les autres centres urbains en 2005.

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 a permis de dénombrer environ 2,9 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC, dans les branches marchandes y compris agricoles. Les agglomérations congolaises rassemblent pratiquement autant d'UPI que de ménages, c'est dire l'importance économique des activités informelles pour la population urbaine.

Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales : si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, plus faciles à créer et demandant relativement peu de qualifications spécifiques, les activités de type agricole ou industriel jouent un rôle non négligeable : selon le découpage des activités en quatre grands secteurs, le "commerce" compte 47,3 % des unités de production informelles, les "activités agricoles" 22,2 %, l'"industrie" 19,3 % et les "services" 11,2 % dans l'ensemble de la RDC urbaine. A Kinshasa, la répartition des UPI par grands secteurs donne 60,1 % pour les activités commerciales au détriment des activités agricoles (8,5 %).

Des conditions d'exercice précaires : le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 31,2 % exercent leur activité à domicile.

Les 2,9 millions d'unités de production informelles génèrent environ 3,4 millions d'emplois, soit une taille moyenne de ces établissements informels de 1,3 personne. Il apparaît donc que le secteur informel est atomisé et massivement constitué de micro-unités (travailleurs à comptes propres notamment).

L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi : la majorité des UPI sont en fait des travailleurs à compte propre : 83,8 % des UPI sont réduites à une seule personne. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble surtout se développer par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

Une main-d'œuvre non protégée : l'absence de protection sociale, de sécurité et de garanties est la caractéristique principale des emplois proposés à la main d'œuvre du secteur informel.

L'examen des particularités des emplois informels des travailleurs dépendants montre en premier lieu que si 57,7 % de cette main-d'œuvre bénéficie d'un statut d'employé permanent, presque 96 % du personnel ne dispose d'aucun contrat écrit, ce qui constitue un indice de « l'informalité » des relations de travail entre employeur et employés dans le secteur informel.

La moitié des emplois de l'informel sont occupés par des femmes : ces emplois féminins sont à plus d'un titre, plus précaires que ceux des hommes. On trouve les femmes principalement parmi les travailleurs à leur propre compte (55,4 %) ; en revanche, il n'y a quasiment aucune femme salariée du secteur informel (5,6 %).

Temps de travail et rémunérations : les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. La durée légale du travail est de 45 heures par semaine dans l'ensemble du territoire national, et on constate que les actifs du secteur informel travaillent en moyenne 48 heures par semaine. La situation diffère néanmoins à Kinshasa et autres centres urbains. La durée hebdomadaire moyenne de travail dépasse 50 heures à Kinshasa et est en dessous de 47 heures pour les autres centres urbains.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 55.600 CDF (Francs congolais). En termes de revenu horaire, on obtient 348 CDF en moyenne dans le secteur informel. Les travailleurs informels de Kinshasa s'en tirent légèrement mieux avec un revenu moyen égal à 1,3 fois celui des autres agglomérations, mais le coût de la vie est plus élevé dans la capitale.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport aux hommes. En moyenne, les hommes perçoivent un revenu plus de deux fois et demi supérieur à celui perçu par les femmes, tout en travaillant moins d'heures qu'elles dans la semaine.

Le statut dans l'emploi discrimine fortement le montant des rémunérations perçues. Les patrons (de même que les associés) se situent en haut de l'échelle avec un revenu moyen d'environ 193.600 CDF, et un revenu médian de 83.300 CDF, équivalent à près de 10 fois le salaire minimum légal. Les travailleurs à leur propre compte occupent la deuxième place dans cette hiérarchie, avec un revenu moyen d'environ 63.000 CDF et un revenu médian proche de 20.000 CDF par mois, avec donc de très fortes disparités entre hauts et bas revenus. Au sein des travailleurs dépendants, les salariés ne perçoivent qu'une faible rémunération, inférieure pour la moitié d'entre eux au salaire minimum légal. Enfin, situés en bas de l'échelle, les apprentis et les aides familiaux ont un revenu moyen largement inférieur au salaire minimum en vigueur, qu'il soit mensuel ou horaire.

Le capital constitue un facteur déterminant de la fonction de production des unités économiques : le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 86 milliards de CDF pour toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo dont 21 milliards de CDF de capital dans Kinshasa et 65 milliards dans les centres urbains des autres provinces.

Dans une large majorité, le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs (73,8 %); Mais une partie non négligeable du capital existant (20 % du total) a été acquise d'occasion, particulièrement pour les véhicules professionnels (34 %), les locaux (30 %). Cette notion de qualité ne concerne pas les terrains. Le capital autoproduit par l'UPI ne se rencontre que dans le cas des locaux (10 % sont construits par l'UPI pour l'UPI) et l'outillage (8 %). Considéré globalement, il faut noter que près de 91,3 % du capital sont la propriété des UPI qui les utilisent, et seulement 4,8 % sont en location, 3,9 % utilisés en prêts ou partage. En fait, seuls les locaux et les machines sont les biens durables les plus souvent prêtés ou partagés (respectivement 9,8 % pour les terrains et locaux et 6,4 % pour les machines).

Dans toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo, un peu plus de la moitié du capital provient directement du cercle familial ou amical, avec un maximum de 64,2 % à Kinshasa et un minimum de 49 % dans les autres urbains. Les fournisseurs constituent un second pourvoyeur de capital pour les UPI, à raison de 30,5 %. Banques et clients sont pourvoyeurs secondaires.

L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles avec plus de 88,5 % de la valeur totale du capital. Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. Il met aussi en lumière le faible degré d'organisation du système financier informel, puisque même les prêts d'origine familiale (3,5 %) ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement, sauf dans l'industrie (10,4 %).

L'investissement total réalisé dans le secteur informel entre 2004 et 2005 s'élève à 5 milliards de CDF, soit 5,8 % de l'ensemble du capital du secteur informel. L'investissement moyen par UPI est de 18.200 CDF. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est très faible, soit à peine 0,3 %. La structure des investissements (ou flux de capital) est assez peu différente de celle du capital détenu dans l'informel. Ces investissements sont réalisés notamment dans le commerce (55,4 %), l'industrie (19 %) et l'agriculture (18,4 %).

Sur l'année étudiée, 26,2 % des UPI ont emprunté de l'argent pour leur activité. Le montant total d'emprunt est d'environ 25,6 milliards de CDF, dont 40 % dans les activités commerciales. La

majeure partie de ces emprunts ont été réalisés à Kinshasa (19 milliards de CDF contre 6,6 milliards seulement dans les autres centres urbains).

Le chiffre d'affaires du secteur informel atteint 6 774 milliards de CDF² pour l'ensemble du milieu urbain de la RDC au cours de l'exercice 2004/2005 dont 5.039 milliards de CDF pour les activités commerciales, soit 74,3 %. Le secteur informel a produit pour 3.166 milliards de CDF de biens et services et a créé 1.844 milliards de CDF de valeur ajoutée. Un tiers du chiffre d'affaires total est réalisé dans la capitale et que ce soit au niveau de la production ou de la valeur ajoutée, Kinshasa représente environ 30 % de l'ensemble urbain.

Très nombreuses au sein du secteur informel urbain, les activités commerciales contribuent aux trois-quarts du chiffre d'affaires, à plus de la moitié de la production et à plus de deux tiers de la valeur ajoutée totale du secteur informel. Le reste de la valeur ajoutée est réparti entre l'industrie (14,8 %) et les services avec moins de 10 %, contribution équivalente de la branche agricole.

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre le caractère réduit de l'échelle de l'activité dans le secteur informel. Dans l'ensemble urbain, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 212.000 CDF, une production mensuelle de 99.000 CDF et une valeur ajoutée de 75.500 CDF. Pour la capitale, les performances sont évidemment plus élevées avec respectivement 259.000 CDF (CA), 117.000 CDF (P) et 91.000 CDF (VA). Quel que soit l'indicateur retenu, les UPI commerciales sont celles qui brassent le plus gros volume d'activité, avec, en moyenne, plus de 336.000 CDF de chiffre d'affaires par mois.

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. 64,9 % des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, dont 57 % auprès de petits commerces informels.

Lorsqu'elles se fournissent auprès du secteur formel, ce sont les grands commerces plus que les grandes entreprises de production qui sont sollicités (respectivement 10 % et 2 %). En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est quasi nul. Enfin, seulement 2,7 % des UPI font appel au secteur public concernant l'approvisionnement.

Près de 91 % des UPI sont totalement inconnues des services publics, c'est à dire qu'elles ne possèdent pas de N.id, et ne sont enregistrées dans aucun autre registre. Seulement 7,6 % des UPI sont enregistrées dans un seul registre et 1,8 % figurent dans au moins deux registres.

S'agissant des raisons de non-enregistrement des unités de production informelles, quel que soit le type de registres considérés, entre 63 % dans les autres centres urbains et 69 % des chefs d'UPI à Kinshasa prétendent ne pas connaître la réglementation, soit qu'ils considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'ils déclarent ne pas savoir auprès de quelle institution il faudrait le faire.

Peu d'unités de production informelles ont été importunées par l'Etat, et les sommes déboursées paraissent assez négligeables. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les UPI qui en ont payées est de 5.700 CDF sur l'année, tandis que le montant des « cadeaux » atteint à peine 3.400 CDF.

Globalement dans l'ensemble urbain, **près de 30 % des chefs d'UPI sont prêts à enregistrer leur établissement auprès de l'administration**. Les kinois sont deux fois moins enclins à s'enregistrer que leurs homologues des autres centres urbains. A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

Le secteur informel semble avoir parfaitement intégré les fondements de l'économie de marché. La concurrence acharnée que se livrent les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 52 % mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la

² CDF est la représentation internationale du Franc congolais.

demande. 28 % seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 20 % voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

La difficulté d'accès au crédit est le premier obstacle que rencontrent les promoteurs, un sur deux mettant en avant cette difficulté. Ce résultat met en lumière le peu d'intérêt qu'accorde le système financier congolais à l'égard des micro-entreprises. Les chefs d'UPI sont également confrontés au problème d'écoulement de la production, contraint plus du côté de l'offre (« excès de concurrence ») que du côté de la demande (« manque de clientèle »). Près de 44 % des unités informelles souffrent d'une concurrence excessive et un tiers a des problèmes de débouchés.

Comme aides souhaitées, l'accès au crédit est considéré comme la première mesure à mettre en œuvre. Finalement et malgré la situation économique difficile, **les producteurs informels restent optimistes, puisque près des trois-quarts d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production**. Les promoteurs kinois semblent d'ailleurs être légèrement plus optimistes que leurs homologues dans les autres centres urbains. Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local).

1 L'ENQUETE SUR LE SECTEUR INFORMEL

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques sur la seule agglomération de Kinshasa en 2004, puis étendue au reste des agglomérations de la RDC en 2005, **l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation** est un dispositif de collecte statistique auprès des ménages ayant pour objectifs de donner une vision représentative :

- des conditions d'emploi de la population urbaine de la RDC,
- des caractéristiques et de l'ampleur du secteur informel,
- de la demande adressée au secteur informel.

Ainsi, la phase 1 (enquête emploi) a permis de donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. L'ensemble des chefs d'unités de production informelles, identifiés lors de la phase 1, sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2 (enquête secteur informel). Les résultats économiques du secteur informel font l'objet de cette publication. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents économiques font l'objet de la troisième phase (demandes des ménages).

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 porte sur les établissements informels, dénommés "unités de production informelles" (UPI), dans la mesure où l'activité pour nombre d'entre elles ne s'exerce pas dans un local propre (atelier, boutique, etc.), élément traditionnellement associé à la notion d'établissement. Parmi les nombreux critères qui permettraient de délimiter le secteur informel, les concepteurs de l'enquête réalisée à Kinshasa et dans les autres centres urbains de la RDC ont retenu de définir les Unités de production informelles comme étant les unités de production ne disposant pas de numéro d'identification nationale (N.id) et/ou de comptabilité formalisée selon la norme du Plan comptable congolais.

Parmi les immatriculations administratives en vigueur en République Démocratique du Congo, le numéro d'identification nationale (N.id) attribué aux unités lors de leur création par le Ministère de l'économie a été choisi dans la mesure où toute activité de production doit être légalement soumise à la détention de cet identifiant.

2 LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 réalisée en 2004 et en 2005 a permis de dénombrer environ 2,9 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC, dans les branches marchandes y compris agricoles. Les agglomérations congolaises rassemblent pratiquement autant d'UPI que de ménages, c'est dire l'importance

économique des activités informelles pour la population urbaine. En moyenne, chaque ménage urbain congolais tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle.

Environ 10 % de ces unités informelles sont dirigées par des personnes dans le cadre de leur emploi secondaire. Lorsqu'elles sont ainsi associées à un emploi secondaire, le chef de l'unité de production exerce pour un tiers des cas son emploi principal dans le secteur formel : le secteur informel est alors perçu comme un complément de son activité formelle. Dans ce cas, l'activité secondaire est majoritairement une activité de services (73 %).

Par ailleurs, l'absence de numéro d'identification apparaît comme le critère le plus déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque 98,9 % des unités de production informelles ne disposent pas de numéro d'identification dans les centres urbains de la RDC, et même 100 % pour les unités de production informelles agricoles. Lorsqu'une micro-entreprise est référencée par l'Etat, elle tient généralement une comptabilité.

2.1 Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales

Si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, plus faciles à créer et demandant relativement peu de qualifications spécifiques, les activités de type agricole ou industriel jouent un rôle non négligeable : selon le découpage des activités en quatre grands secteurs, le "*commerce*" compte 47,3 % des unités de production informelles, les "*activités agricoles*" 22,2 %, l'"*industrie*" 19,3 % et les "*services*" 11,2 % dans l'ensemble de la RDC urbaine. A Kinshasa, la répartition des UPI par grands secteurs donne même 60,1 % pour les activités commerciales au détriment des activités agricoles (8,5 %).

Les commerces informels sont spécialisés dans le commerce de détail hors magasins : 55,6 % à Kinshasa et 41,6 % des UPI dans l'ensemble urbain de la RDC, en particulier dans la vente de produits agro-alimentaires à destination des ménages. Dans l'industrie, la transformation de produits agro-alimentaires concentre près de 40 % des activités aussi bien à Kinshasa que dans l'ensemble urbain de la RDC. Du côté des services, la "*restauration*" et les "*transports*" (taxis, taxis-bus, bus) constituent également des activités importantes (26,4 % des établissements de services informels à Kinshasa et 29,5 % pour RDC urbaine).

L'analyse de la distribution des emplois dans l'ensemble du secteur productif de la RDC confirme l'importance du secteur informel pour l'utilisation du facteur travail. Pour l'ensemble des agglomérations urbaines, le secteur informel est le principal employeur avec 77,1 % de l'emploi total³. Les emplois commerciaux représentent environ 40 % des emplois informels alors qu'ils représentent moins de 7 % des emplois formels (voir tableau n°1). Par ailleurs, les activités agricoles emploient 27,8 % de la main d'œuvre informelle contre moins de 2 % de la main d'œuvre formelle. Le secteur formel (privé et public) se rassemble davantage dans les branches de services (et notamment les services administratifs, au travers des emplois publics), avec 76,9 % des emplois. La spécialisation par branche des emplois dans les deux secteurs (formel et informel) tend ainsi à montrer qu'ils sont plutôt en situation de complémentarité que de concurrence directe.

A Kinshasa, le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois malgré le caractère administratif de la capitale : les UPI y emploient 70,9 % de la main d'œuvre totale, dont la moitié dans le petit commerce. Kinshasa compte donc en proportion presque autant d'emplois dans l'informel que pour les autres capitales d'Afrique de l'Ouest (76,2 % en moyenne pour l'UEMOA⁴).

³ Source : phase 1 de l'enquête 1-2-3, milieu urbain.

⁴ Source : projet Parstat, enquêtes 1-2-3 Phase1, 2001-2003, dans 7 des 8 capitales de l'UEMOA.

Tableau 1 Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois en milieu urbain

Secteur d'activité	UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES		EMPLOIS (*)	
	Effectifs	Répartition (en %)	Secteur formel	Secteur informel
Activités agricoles	633.700	22,2	1,6	27,8
Industrie	552.600	19,3	14,5	15,3
BTP	44.500	1,6	1,2	2,1
Confection	91.800	3,2	0,4	2,9
Agro-alimentaire	226.400	7,9	2,1	3,7
Autres industries	189.900	6,6	10,8	6,6
Commerce	1.351.000	47,3	6,9	40,1
Commerce hors magasin	1.190.300	41,6	2,9	32,9
Commerce dans magasin	160.700	5,6	4,0	7,2
Services	321.000	11,2	76,9	16,7
Réparation	48.100	1,7	0,7	1,9
Hôtels restaurants	41.200	1,4	1,4	1,2
Transport et Communications	53.700	1,9	8,7	3,6
Autres services	178.000	6,2	66,1	10,0
Ensemble	2.858.300	100	100	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

(*) : les emplois concernent aussi bien les activités principales que les activités secondaires

2.2 Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 31,2 % exercent leur activité à domicile. Le travail à domicile est même majoritaire pour les UPI industrielles (55 % des unités). Le commerce est la branche où l'on trouve les plus forts contingents d'activités non localisées -58,1 % des unités informelles commerciales sont abritées dans des installations de fortune (ambulants, postes fixes ou improvisés sur la voie publique, etc.-). Il convient de noter le fort pouvoir d'attraction des marchés publics, où les commerçants spontanés sans local spécifique concurrencent les commerçants établis du fait de coûts de fonctionnement réduits.

La précarité des locaux prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone) la plupart des unités de production informelles. Parmi les unités disposant d'un local, 91,5 % sont privées d'eau, 87,7 % d'électricité et 96 % de téléphone dans l'ensemble urbain de la RDC ; les UPI sont légèrement mieux équipées à Kinshasa avec 82,5 % des UPI sans eau, 69 % sans électricité et 94 % sans téléphone. Ces chiffres reflètent aussi l'insuffisance générale de ces services publics dans les provinces congolaises.

Les UPI du tertiaire (hôtellerie, restauration, réparation...) sont les mieux équipées sur le plan de l'accès aux services publics de base : près de la moitié des établissements informels de services disposent de l'électricité.

Les entrepreneurs informels ne disposant pas d'un établissement professionnel sont trois fois moins nombreux à avoir accès à l'électricité (3 %) que ceux exerçant leur activité dans un local spécifique : sans localisation professionnelle, ces chefs d'UPI improvisées sont totalement privés de tout accès aux infrastructures publiques.

Les raisons invoquées par les chefs d'UPI pour s'être mis à leur compte dans l'informel sont principalement pour obtenir un meilleur revenu (27 % des cas) ou parce qu'ils souhaitent devenir leur propre patron (20 %), ou encore parce qu'ils ne sont pas parvenu à trouver un emploi de salarié dans le secteur formel (13 %) ou informel (13 %).

A en juger par la faible ancienneté moyenne des UPI, la multiplication des créations d'unités informelles au cours des cinq dernières années semble accréditer l'hypothèse d'un rythme rapide de création/disparition des UPI et d'une démographie heurtée de ces micro-entreprises. Le processus de création d'emplois est plus extensif qu'intensif.

Tableau 2 : Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel selon le milieu de résidence (en %)

Secteur d'activité	Parmi les UPI disposant d'un local, % disposant de...			Type de local			
	Eau	Electricité	Téléphone	Sans local	Domicile	Avec local	Total
Kinshasa							
Activités agricoles	4,3	4,3	0,0	43,7	12,3	44,1	100
Industrie	22,6	46,5	12,1	31,1	62,3	6,5	100
Commerce	20,7	33,9	3,1	60,4	31,3	8,3	100
Services	37,5	78,5	27,4	47,6	41,7	10,7	100
Ensemble	17,5	31,0	6,0	51,9	36,8	11,3	100
Autres centres urbains							
Activités agricoles	5,2	0,4	0,0	56,1	6,8	37,1	100
Industrie	6,3	8,7	3,5	39,1	52,5	8,4	100
Commerce	7,8	15,5	10,8	56,6	30,8	12,6	100
Services	5,3	29,9	1,7	53,5	35,2	11,2	100
Ensemble	6,0	7,3	3,5	52,7	28,7	18,5	100
Ensemble urbain							
Activités agricoles	5,0	0,9	0,0	54,6	7,5	37,9	100
Industrie	10,3	17,9	5,6	36,8	55,4	7,9	100
Commerce	11,6	21,0	8,5	58,1	31,0	10,9	100
Services	16,3	46,5	10,4	51,5	37,5	11,1	100
Ensemble	8,5	12,3	4,0	52,5	31,2	16,3	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

3 MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL

Les 2,9 millions d'unités de production informelles urbaines de la RDC génèrent en 2004-2005 environ 3,4 millions d'emplois, soit une taille moyenne de ces établissements informels de 1,3 personne. Il apparaît donc que le secteur informel est atomisé et massivement constitué de micro-unités (travailleurs à compte propre notamment).

3.1 L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi

La majorité des UPI sont en fait des travailleurs à compte propre : 83,8 % des UPI sont réduites à une seule personne. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble surtout se développer par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production. Ce phénomène d'atomisation est encore plus marqué à Kinshasa que dans les autres centres urbains puisque seules 5 % des UPI kinoises ne correspondent pas à de l'auto-emploi. L'analyse par branche montre que la main d'œuvre des UPI agricoles recourt moins à l'auto-emploi que dans les autres secteurs, du fait d'une mobilisation plus conséquente de la main d'œuvre non salariale (29,6 %) comme les aides familiaux, ce qui conduit à des UPI agricoles de taille moyenne légèrement supérieure (1,5 personnes) à celle des autres branches.

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto-emploi, le taux de salarisation (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs des UPI) est évalué à 4,8 % (voir tableau 3). L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 2,5 % des UPI (1,1 % à Kinshasa et 3 % aux autres centres urbains). Par branche, le taux de salarisation le plus élevé s'observe dans les services (13,5 %) tandis que le taux le plus bas est dans le commerce (2,4 %).

Tableau 3 : Organisation du travail dans le secteur informel selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Type de combinaisons de travail (en % des UPI)					Taille moyenne	Taux de salarisation (en %)
	Auto-emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	Total		
Kinshasa							
Activités agricoles	84,6	10,5	4,9	-	100	1,3	6,4
Industrie	91,1	6,4	0,7	1,8	100	1,2	6,6
Commerce	97,1	2,2	0,7	-	100	1,0	1,0
Services	92,9	6,2	0,9	-	100	1,2	4,1
Ensemble	94,5	4,1	1,1	0,3	100	1,1	3,0
Autres centres urbains							
Activités agricoles	66,0	31,7	1,2	1,1	100	1,5	3,3
Industrie	81,3	15,4	2,5	0,8	100	1,4	5,6
Commerce	88,8	8,8	2,2	0,2	100	1,2	3,2
Services	77,2	6,9	12,5	3,4	100	1,4	17,6
Ensemble	79,7	16,4	3,0	0,9	100	1,3	5,3
Ensemble urbain							
Activités agricoles	67,8	29,6	1,6	1,0	100	1,5	3,6
Industrie	83,7	13,2	2,0	1,1	100	1,3	5,9
Commerce	91,8	6,5	1,6	0,1	100	1,1	2,4
Services	82,5	6,6	8,6	2,3	100	1,3	13,5
Ensemble	83,8	13,0	2,5	0,7	100	1,3	4,8

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

La main-d'œuvre des UPI est constituée à 76,3 % de travailleurs pour leur propre compte, à 2,4 % de patrons, à 4 % des salariés, à 11,8 % d'aides familiaux et à 3,8 % d'apprentis dont à peine 18,4 % d'entre eux sont payés.

3.2 Une main-d'œuvre non protégée

L'absence de protection sociale, de sécurité et de garanties est la caractéristique principale des emplois proposés à la main d'œuvre du secteur informel. L'examen des particularités des emplois informels des travailleurs dépendants montre en premier lieu que si 57,7 % de cette main-d'œuvre bénéficie d'un statut d'employé permanent, presque 96 % du personnel ne dispose d'aucun contrat écrit, ce qui constitue un indice de « l'informalité » des relations de travail entre employeur et employés dans le secteur informel. Environ 71 % de la main-d'œuvre employée est ainsi dépourvue totalement de contrat de travail (oral ou écrit) ; elle est donc confrontée à une forte précarité de l'emploi, pouvant être mise à pied sans préavis ni compensation du jour au lendemain.

De plus, le personnel du secteur informel ne bénéficie en général d'aucune protection sociale : congés payés (2,4 %) et sécurité sociale (0,9 %) sont des prestations très marginales dans les UPI. Au sein du personnel dépendant, le statut de salarié apporte une meilleure protection que les autres types de statut : trois quarts ont un emploi permanent dans l'UPI et bénéficient le plus souvent d'un contrat oral (71,3 % contre 22,6 % pour l'ensemble des dépendants).

Tableau 4 : Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel (en %)

	Employé permanent	Contrat écrit	Contrat oral	Pas de contrat	Non apparenté	Primes	Congés payés	Participation aux bénéfices	Sécurité sociale
Salarié	77,8	7,1	71,3	21,4	85,7	17,3	6,2	3,4	3,4
Apprenti rémunéré	37,7	14,2	50,4	35,3	74,8	2,1	5,2	0,8	0,0
Apprenti non rémunéré	64,8	2,5	15,0	79,8	27,8	6,0	1,1	20,5	1,2
Aide familial	50,1	3,4	5,8	88,7	11,2	0,9	1,1	6,4	0,0
Autre	40,7	1,3	0,0	93,4	47,3	9,0	9,0	14,3	0,0
Ensemble	57,7	4,4	22,6	71,2	32,4	5,3	2,4	8,0	0,9

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Il faut cependant nuancer l'apparente vulnérabilité de la main-d'œuvre du secteur informel. En effet, l'importance des relations personnelles entre le chef d'établissement et ses employés constitue sans

doute un facteur d'amortissement face aux "forces brutes du marché", un tissu serré de relations sociales et de solidarité lie employeurs et employés. Ainsi, 67,6 % de la main-d'œuvre du secteur informel ont un lien de parenté avec leurs employeurs, ce qui témoigne des relations personnelles et familiales au niveau de l'embauche informelle.

3.3 Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur informel

La moitié des emplois de l'informel sont occupés par des femmes. Ces emplois féminins sont à plus d'un titre, plus précaires que ceux des hommes. On trouve les femmes principalement parmi les travailleurs à leur propre compte (55,4 %) ; en revanche, il n'y a quasiment aucune femme salariée du secteur informel (5,6 %). La majorité des apprentis, payés ou non, sont aussi des hommes. Chaque genre semble se spécialiser dans des branches distinctes. Les femmes ont une propension plus élevée à travailler dans le "commerce". Quant aux hommes, ils sont prédominants dans les "services", l'"agriculture" et l'"industrie".

Les jeunes (moins de 25 ans) représentent près d'un quart des actifs informels. Ils sont sur représentés parmi les apprentis et les aides familiaux, et dans les activités de services.

L'âge moyen de personnes travaillant dans le secteur informel est de presque 37 ans. Les patrons, les travailleurs pour compte propre et les associés sont significativement plus âgés que la moyenne. Ils bénéficient d'un niveau d'études plus élevé (9 années d'études complètes pour les patrons contre 7 ans en moyenne pour l'ensemble de la main d'œuvre). L'agriculture est le secteur d'activité où la main d'œuvre est la plus ancienne (10 ans) : peu de renouvellement est observé dans ces activités traditionnelles.

Tableau 5 : Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité

	Répartition %	Femmes %	jeunes de moins de 25 ans (%)	Age moyen (années)	Niveau d'études (années)	Ancienneté moyenne (années)
Statut						
Patron	2,4	13,9	16,9	37,5	9,4	7,6
Travailleur compte propre	76,3	55,4	18,0	39,0	7,2	8,3
Salarié	4,0	5,6	46,6	29,0	6,7	4,0
Apprenti payé	0,7	8,8	50,9	26,4	7,1	4,1
Apprenti non payé	3,1	39,8	61,1	27,0	6,4	5,3
Aide familial	11,2	49,4	53,2	29,1	6,2	6,3
Associé	2,0	43,3	14,8	35,7	7,7	8,3
Autre	0,3	68,1	26,5	39,8	5,8	5,2
Secteur d'activité						
Agriculture	26,4	39,6	18,5	40,3	6,1	10,2
Industrie	19,9	43,0	28,7	35,7	7,4	8,3
Commerce	41,6	68,5	23,9	36,3	7,2	6,3
Services	12,1	25,9	33,6	33,7	8,5	6,4
Ensemble	100,0	50,7	24,6	36,9	7,1	7,8

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

3.4 Temps de travail et rémunérations

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. La durée légale du travail est de 48 heures par semaine dans l'ensemble du territoire national, et on constate que les actifs du secteur informel travaillent en moyenne 48 heures par semaine. La situation diffère néanmoins à Kinshasa et autres centres urbains. La durée hebdomadaire moyenne de travail dépasse 50 heures à Kinshasa et est en dessous de 47 heures pour les autres centres urbains.

Ces moyennes cachent toutefois, des disparités importantes d'un type de travailleur à l'autre. L'analyse de la distribution du temps de travail montre que la charge hebdomadaire de travail est très variable :

- par branche (de 52 heures pour le commerce et 42 heures pour l'agriculture),
- par statut de travailleur (de 59 heures pour un patron et 50 heures pour les autres),
- par sexe (49 heures pour les femmes et 46 heures pour les hommes),
- par scolarité (48 heures en moyenne contre 45 pour les diplômés du supérieur).

Une telle hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. Elle peut être vue comme élément positif témoignant de la flexibilité du secteur informel, se traduisant par un nombre d'heures travaillées modulables selon l'état de la demande. Elle offre également la possibilité à ceux qui travaillent un petit nombre d'heures de mener parallèlement d'autres activités (travaux, domestiques, études, autres emplois, etc.). Inversement, elle peut être un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel, s'il s'avère que les individus travaillant à temps partiel le font contre leur gré. En outre, la forte proportion d'employés dont la charge horaire hebdomadaire dépasse très largement la charge horaire légale peut être le signe d'un niveau très faible de rémunération horaire. Ce phénomène de surcharge de travail de subsistance semble être particulièrement observé dans les activités de commerce où la durée hebdomadaire du travail dépasse 52 heures.

La présence massive d'horaires très élevés peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Elle met en lumière l'inadéquation entre emploi, qualification et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire.

L'estimation des revenus dans le secteur informel pose de sérieux problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une évaluation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts et la variabilité des horaires ouverts rendent délicats le choix d'un indicateur pertinent.

Le revenu des travailleurs indépendants du secteur informel correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la comptabilité nationale. L'EBE est la part de la valeur ajoutée de l'UPI qui revient à l'entrepreneur, une fois déduits la masse salariale (donnée aux travailleurs dépendants) et les impôts indirects nets de subventions (versés à l'Etat). Cependant, l'EBE surestime le revenu disponible des travailleurs indépendants dans la mesure où, en toute rigueur, il faudrait en déduire la part des investissements autofinancés, les charges d'intérêt contractées sur des emprunts effectués par l'UPI, et les charges diverses (rémunérations des services de sous-traitance, etc.). De plus, l'EBE doit être considéré comme un revenu mixte, qui rémunère aussi bien le travail effectif de l'entrepreneur, que le capital investi dans l'UPI.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 55.600 CDF. En termes de revenu horaire, on obtient 348 CDF en moyenne dans le secteur informel. Les travailleurs informels de Kinshasa s'en tirent légèrement mieux avec un revenu moyen égal à 1,3 fois celui des autres agglomérations, mais le coût de la vie est plus élevé dans la capitale.

En fait, la rémunération moyenne cache d'importantes disparités. Elle est fortement tributaire des revenus les plus élevés, et donc assez peu représentative de la situation réelle de la majorité des travailleurs du secteur informel. Ainsi, le revenu mensuel moyen, tiré par quelques hauts revenus de patrons est cinq fois supérieur au revenu médian : la moitié des travailleurs du secteur informel gagnent moins de 9.600 CDF par mois, valeur proche du niveau du salaire minimum légal de 8.770 CDF en vigueur en 2004.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport aux hommes. En moyenne, les hommes perçoivent un revenu plus de deux fois et demi supérieur à celui perçu par les femmes, tout en travaillant moins d'heures qu'elles dans la semaine.

En termes sectoriels, c'est dans les branches commerciales qu'on trouve les revenus les plus élevés, avec une moyenne de 84.000 CDF par mois, soit quatre fois plus que la rémunération obtenue dans les activités agricoles. Le revenu horaire moyen perçu dans le commerce est supérieur à 500 CDF, tandis qu'il dépasse à peine 100 CDF dans l'agriculture. Les faibles rémunérations offertes par les UPI agricoles urbaines expliquent que les jeunes actifs les délaissent pour des UPI de vente de produits ou de services, à en juger par la moyenne d'âge très élevée de la main d'œuvre du secteur agricole urbain. Mais c'est aussi dans le commerce que les disparités de revenus sont les plus grandes, puisque la moitié des travailleurs du commerce informel gagnent moins de 13.500 CDF.

Le statut dans l'emploi discrimine fortement le montant des rémunérations perçues. Les patrons (de même que les associés) se situent en haut de l'échelle avec un revenu moyen d'environ 193.600 CDF, et un revenu médian de 83.300 CDF, équivalent à près de 10 fois le salaire minimum légal. Les travailleurs à leur propre compte occupent la deuxième place dans cette hiérarchie, avec un revenu moyen d'environ 63.000 CDF et un revenu médian proche de 20.000 CDF par mois, avec donc de très fortes disparités entre hauts et bas revenus. Au sein des travailleurs dépendants, les salariés ne perçoivent qu'une faible rémunération, inférieure pour la moitié d'entre eux au salaire minimum légal. Enfin, situés en bas de l'échelle, les apprentis et les aides familiaux ont un revenu moyen largement inférieur au salaire minimum en vigueur, qu'il soit mensuel ou horaire.

Comme ailleurs, les revenus dans le secteur informel croissent en fonction du niveau de capital humain accumulé par les travailleurs. En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation et la qualification restent valorisées dans le secteur informel. Le rapport des revenus passe ainsi de 1 à 6 entre un individu qui n'a pas été à l'école et un individu qui a suivi un cursus de cycle supérieur. Notons toutefois que les disparités de revenus au sein d'un même niveau d'éducation croissent eux-mêmes avec le niveau d'études. Les travailleurs ayant bénéficié d'un apprentissage formel dans une école technique bénéficient aussi de gains plus conséquents, tandis que ceux qui se sont formés sur le tas à leur profession ne peuvent prétendre qu'à un niveau médian de moitié moins important. En outre, les apprentis formés dans les grandes entreprises du formel valorisent davantage ce savoir-faire que ceux formés dans les petites entreprises de l'informel (41.000 CDF contre 35.000 CDF).

Tableau 6 : Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel

	Revenu mensuel moyen (CDF)	Revenu mensuel médian (CDF)	Horaire hebdo moyen (heures)	Revenu horaire moyen (CDF)
Secteur d'activité				
Activités agricoles	18.900	3.200	42	117
Industrie	48.000	11.000	46	300
Commerce	83.800	13.500	52	512
Services	49.400	19.500	49	354
Sexe				
Homme	80.100	11.200	46	506
Femme	31.700	8.400	49	196
Statut				
Patron	193.600	82.300	59	1.932
Travailleur indépendant	62.800	13.800	50	372
Associés	124.500	16.700	50	537
Salarié	23.200	8.200	50	306
Scolarité				
Non scolarisé	11.700	4.400	48	97
Primaire	27.700	6.800	48	173
Secondaire	81.100	14.400	48	504
Supérieur	103.600	21.700	45	643
Apprentissage				
Ecole technique	68.300	22.100	48	602
Grande entreprise	41.100	24.100	50	216
Petite entreprise	35.400	3.200	47	194
Tout seul, pratique	56.000	9.500	48	334
Autre	65.700	9.000	44	555
Ensemble	55.600	9.600	48	348

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : Le revenu des travailleurs indépendants (patrons, associés et travailleurs à leur propre compte) correspond à l'EBE généré par l'UPI. Le revenu des travailleurs dépendants comprend l'ensemble des rémunérations qu'ils perçoivent (salaires directs, primes et avantages de toutes sortes, monétaires ou en nature).

4 CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Le capital fait partie avec le travail des deux facteurs de production qui permettent aux UPI de produire des biens et services mis sur le marché. Le chapitre précédent a été consacré au travail, celui-ci s'intéresse au facteur capital, c'est-à-dire à l'ensemble des biens durables (terrains, logement, véhicules, mobilier, machines, outillages, etc.) possédés par les UPI et utilisés dans le processus de la production. Le capital constitue un facteur déterminant de la fonction de production des unités économiques.

Le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 86 milliards de CDF pour toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo dont 21 milliards de CDF de capital dans Kinshasa et 65 milliards dans les centres urbains des autres provinces.

Pour les activités agricoles, le terrain constitue naturellement le principal facteur de production : la moitié de la valeur totale du capital acquis dans les UPI agricoles urbaines provient de l'acquisition de terres. Dans le secteur industriel, le capital est essentiellement composé de machines (26,9 %) et de petits outillages (51,4 %). Dans les activités commerciales, le capital est en grande partie composée des outillages et autres (64,6 %). La structure du capital semble la plus diversifiée dans les activités de services avec 36,0 % de la valeur totale du capital constituée par l'acquisition des véhicules, 27,8 % affectés à l'acquisition des machines, 17,9 % affectés à l'acquisition outillages et autres, 9,8 % consacrés aux mobiliers et équipements de bureau et 8,6 % affectés à l'achat de terrains et locaux.

Globalement, la structure du capital est assez diversifiée avec principalement des outillages, de terrain et locaux, des machines et dans une moindre mesure avec l'acquisition des véhicules et enfin avec l'achat de mobiliers et équipements de bureaux.

Tableau 7 : Structure du capital du secteur informel

Secteur d'activité	% d'UPI avec capital	Montant moyen par UPI ayant un capital (Milliers CDF)	Montant total (Milliards CDF)	Structure du capital (% de sa valeur)					
				Terrains locaux	Machines	Mobilier, Bureau	Véhicule	Outillage et autres	Total
Agriculture	30,6	37	21	47,9	1,1	0,4	5,0	45,5	100
Industrie	35,6	26	13	12,4	26,9	8,3	1,1	51,4	100
Commerce	25,1	38	37	10,2	9,6	11,1	4,6	64,6	100
Service	23,4	64	15	8,6	27,8	9,8	36,0	17,9	100
Ensemble	28,2	38	86	19,3	13,3	7,9	9,8	49,7	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

La branche comprenant en proportion le plus d'UPI ayant acquis du capital est l'« *industrie* », qui regroupe des activités requérant des équipements techniques de base pour pouvoir produire ou transformer.

En termes de montant moyen de capital par UPI, les services sont nettement au-dessus des autres secteurs : la valeur du capital est même 2 fois et demie plus élevée dans les services que dans l'industrie, notamment avec le poste « *véhicules* » dans les activités de « *transports* » et de « *réparation* ».

Dans une large majorité, le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs (73,8 %); Mais une partie non négligeable du capital existant (20 % du total) a été acquis d'occasion, particulièrement pour les véhicules professionnels (34 %), les locaux (30 %). Cette notion de qualité ne concerne pas les terrains. Le capital autoproduit par l'UPI ne se rencontre que dans le cas des locaux (10 % sont construits par l'UPI pour l'UPI) et l'outillage (8 %).

Notons que le secteur informel de Kinshasa recourt très peu aux biens d'occasion (10,2 %) que celui des autres centres urbains (23 %) : ces derniers sont en périphérie du marché d'approvisionnement en biens d'équipements durables neufs.

Considéré globalement, il faut noter que près de 91,3 % du capital sont la propriété des UPI qui les utilisent, et seulement 4,8 % est en location, 3,9 % utilisés en prêts ou partage. En fait, seuls les locaux et les machines sont les biens durables les plus souvent prêtés ou partagés (respectivement 9,8 % pour les terrains et locaux et 6,4 % pour les machines).

Tableau 8 : Caractéristiques du capital (en % de sa valeur)

Type de capital	Qualité du capital				Propriété du capital			
	Neuf	Usagé	Auto produit	Total	Propriétaire	Locataire	Prêt ou partagé	Total
Terrains, locaux	59,8	29,9	10,3	100	77,5	12,7	9,8	100
Machines	80,1	17,6	2,4	100	92,2	1,4	6,4	100
Mobilier de bureau	85,2	12,1	2,7	100	96,0	1,8	2,2	100
Véhicules professionnels	66,0	33,6	0,3	100	93,9	5,1	1,1	100
Outillage	77,2	15,2	7,7	100	95,1	3,1	1,8	100
Ensemble	73,8	19,9	6,3	100	91,3	4,8	3,9	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

4.1 Origine du capital du secteur informel

Dans toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo, un peu plus de la moitié du capital provient directement du cercle familial ou amical, avec un maximum de 64,2 % à Kinshasa et un minimum de 49 % dans les autres urbains. Les fournisseurs constituent un second pourvoyeur de capital pour les UPI, à raison de 30,5 %. Banques et clients sont des pourvoyeurs marginaux.

Tableau 9 : Origine du capital du secteur informel (en % de sa valeur)

Secteur d'activité	Famille ou amis	Clients	Fournisseurs	Usuriers	Association de producteurs	Banque	Micro crédits	Autre	Total
Agriculture	67,5	4,5	11,5	0,3	0,3	10,4	0,0	5,5	100
Industrie	56,3	5,1	26,9	3,6	0,2	2,1	0,3	5,4	100
Commerce	42,7	9,3	42,5	2,0	0,1	0,0	0,0	3,3	100
Service	53,6	3,6	30,1	1,9	1,5	2,2	.	7,1	100
Ensemble	52,6	6,5	30,5	1,8	0,4	3,2	0,1	4,8	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

4.2 Financement du capital informel

L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles avec plus de 88,5 % de la valeur totale du capital. Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. Il met aussi en lumière le faible degré d'organisation du système financier informel, puisque même les prêts d'origine familiale (3,5 %) ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement, sauf dans l'industrie (10,4 %).

Quant à l'accès des unités de production informelles au système bancaire, il est inexistant (à peine 0,2 % du capital), et ce, pour toutes les branches considérées hormis les activités agricoles où il atteint 0,6 %. Dans cette branche, on peut relever l'influence des associations de producteurs (coopératives agricoles), lesquelles assurent 10,4 % du financement du capital des UPI.

Les micro crédits, demandant moins de garanties que les banques et étant plus adaptées aux faibles montants nécessaires, sont encore presque absents du financement du capital du secteur informel (0,1 %). La mise en place de programme de micro crédits spécialement orientés vers l'acquisition du capital permettrait pourtant peut-être d'améliorer de manière substantielle les volumes de biens durables des UPI et à terme la productivité du secteur.

Tableau 10 : Mode de financement du capital du secteur informel (en % de sa valeur)

Secteur d'activité	Epargne, don, héritage	Prêt familial	Prêt chez clients	Prêt chez fournisseurs	Prêt chez usuriers	Prêt associations de producteurs	Prêt micro-finance	Prêt bancaire	Autre	Total
Agriculture	79,1	2,0	1,6	0,1	0,0	10,4	0,0	0,6	6,2	100
Industrie	83,8	10,4	0,8	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	4,3	100
Commerce	93,2	2,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	100
Service	93,7	3,7	0,0	0,1	0,0	0,8	0,2	0,0	1,4	100
Ensemble	88,5	3,5	0,6	0,1	0,0	2,7	0,1	0,2	4,3	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

4.3 Financement de l'activité : Investissement et emprunt dans le secteur informel

L'investissement total réalisé dans le secteur informel entre 2004 et 2005 s'élève à 5 milliards de CDF, soit 5,8 % de l'ensemble du capital du secteur informel. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est très faible, soit à peine 0,3 %. La structure des investissements (ou flux de capital) est assez peu différente de celle du capital détenu dans l'informel. Ces investissements sont réalisés notamment dans le commerce (55,4 %), l'industrie (19 %) et l'agriculture (18,4 %).

L'investissement moyen par UPI est de 18.200 CDF pour l'ensemble des UPI. Cette moyenne cache toutefois des disparités assez sensibles selon les branches d'activité et type d'investissement. Par branche, le capital moyen investi par UPI varie du simple au double selon qu'on travaille dans les services (environ 14.000 CDF) ou dans les commerces (environ 24.000 CDF). Mais c'est dans l'industrie que les UPI sont les plus nombreuses à investir, notamment dans le renouvellement ou l'achat de leur outillage (deux tiers de leurs investissements)

La structure de l'investissement selon le type de biens acquis est similaire à celle du stock de capital. En effet, l'outillage représente en valeur le poste le plus important, soit 60 %. Les autres types d'investissement n'occupent que 5,8 % à 14,3 % de la valeur totale des investissements.

Tableau 11 : Structure d'investissement du secteur informel

Secteur d'activité	Importance de l'investissement			Type d'investissement (% de sa valeur)					
	UPI avec capital qui investissent (%)	Montant moyen par UPI ayant investi (en CDF)	Part dans l'investissement total (%)	Terrains, locaux	Véhicule	Mobilier de bureau	Machines	Outillage/ autres	Total
Agriculture	34,2	14 100	18,4	38,2	2,4	1,1	10,9	47,4	100
Industrie	40,3	14 000	19,0	5,6	14,6	11,7	0,5	67,6	100
Commerce	33,0	24 000	55,4	9,6	3,1	14,8	5,5	67,1	100
Service	29,2	14 000	7,2	12,5	12,2	10,5	46,4	18,3	100
Ensemble	34,4	18 200	100,0	14,3	5,8	11,4	8,5	60,0	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

4.4 Les emprunts

L'analyse faite précédemment a montré la prépondérance de l'autofinancement dans l'acquisition du stock de capital et la faiblesse des investissements, en particulier ceux financés par les banques ou les institutions de micro-crédits.

Mais le recours à l'emprunt peut avoir lieu pour financer d'autres usages liés à l'activité des UPI (frais de fonctionnement, fonds de roulement, besoins de trésorerie, etc.).

Sur l'année étudiée, 26,2 % des UPI ont emprunté de l'argent pour leur activité. Le montant total des emprunts est d'environ 25,6 milliards de CDF, dont 40 % dans les activités commerciales. La majeure partie de ces emprunts a été réalisée à Kinshasa (19 milliards de CDF contre 6,6 milliards seulement

dans les autres centres urbains). Le nombre d'UPI emprunteuses varie peu selon la branche. Notons toutefois que les UPI agricoles sont en proportion peu nombreuses (16,1 %) à avoir emprunté, mais les montants moyens des emprunts contractés par UPI y sont plus conséquents.. Le montant moyen d'emprunt par UPI s'élève à 34.000 CDF par an. Le commerce concentre presque la moitié du montant total des emprunts du secteur informel. Il paraît étonnant que les montants moyens par UPI soient plus faibles dans l'industrie, secteur pourtant intensif en capital, que dans les autres secteurs : une explication pourrait être qu'il n'est pas rare que les clients des UPI industrielles paient un acompte sur la commande qu'ils y effectuent. Le montant moyen par UPI ayant emprunté s'élève à 32.000 CDF à Kinshasa contre 41.000 CDF en moyenne dans les autres urbains en province, mais les UPI sont plus nombreuses à emprunter à Kinshasa que dans les autres agglomérations.

Tableau 12 : Emprunt dans le secteur informel

Secteur d'activité	UPI qui empruntent (%)	Montant moyen par UPI qui emprunte (Milliers CDF)	Montant total (Millions CDF)
Agriculture	16,1	62	6,4
Industrie	29,6	19	3,2
Commerce	29,3	26	10,3
Services	27,9	65	5,7
Ensemble	26,2	34	25,6

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

5 PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE

5.1 Le poids du secteur informel

La contribution du secteur informel dans la formation du revenu pour un pays comme la RDC qui a vu son tissu économique s'effriter au cours des années suite aux guerres et aux divers pillages, est une information précieuse. Cela a été longtemps recherché par les comptables nationaux, les planificateurs et autres utilisateurs ont pour tenter d'évaluer l'effort de création de richesse à l'intérieur du territoire économique national. Il ne fait nul doute que les informations ci-après vont modifier le niveau et la structure du Produit Intérieur Brut de façon notable.

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. Le chiffre d'affaires du secteur informel atteint 6.774 milliards de CDF⁵ pour l'ensemble du milieu urbain de la RDC au cours de l'exercice 2004/2005 dont 5.039 milliards de CDF pour les activités commerciales, soit 74,3 %. Cependant, étant donné la part prépondérante du commerce au sein du secteur informel, il est plus pertinent de raisonner en termes de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce dernier⁶. Ainsi, le secteur informel a produit pour 3.166 milliards de CDF de biens et services et a créé 1.844 milliards de CDF de valeur ajoutée. Un tiers du chiffre d'affaires total est réalisé dans la capitale et que ce soit au niveau de la production ou de la valeur ajoutée, Le secteur informel de Kinshasa représente environ 30 % de l'ensemble urbain.

Le secteur informel est à l'origine un phénomène urbain, où les activités agricoles sont généralement peu répandues. Cependant, le secteur primaire représente un poids non négligeable dans l'économie urbaine congolaise⁷. Aussi il a semblé intéressant d'inclure ces activités agricoles dans l'étude du secteur informel.

⁵ CDF est la représentation internationale du Franc congolais.

⁶ La différence entre le chiffre d'affaires et la production provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

⁷ A Kinshasa, le phénomène est si visible qu'une journaliste belge, Colette Braeckman, a écrit dans son livre le « Dinosauire » que « là où l'on devait cultiver les fleurs, ce sont des légumes que l'on cultive ».

Tableau 13 : Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel selon le milieu de résidence (en milliards de CDF)

Secteur d'activité	Structure des UPI (%)	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée
Kinshasa				
Agriculture	8,5	92	44	26
Industrie	18,5	236	200	48
Commerce	60,1	1 780	652	455
Services	12,9	170	90	19
Ensemble	100	2 277	985	548
Autres centres urbains				
Agriculture	28,2	277	250	155
Industrie	19,7	583	529	225
Commerce	41,6	3 260	1 099	757
Services	10,5	377	302	159
Ensemble	100	4 496	2 180	1 296
Ensemble Urbain				
Agriculture	22,2	369	294	181
Industrie	19,3	818	729	273
Commerce	47,3	5 039	1 751	1 212
Services	11,2	547	391	178
Ensemble	100	6 774	3 166	1 844

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

5.2 La structure de la production et des coûts

Très nombreuses au sein du secteur informel urbain, les activités commerciales contribuent au trois-quarts du chiffre d'affaires, à plus de la moitié de la production et à plus de deux-tiers de la valeur ajoutée totale du secteur informel. Le reste de la valeur ajoutée est réparti entre l'industrie (14,8 %) et les services avec moins de 10 %, contribution équivalente de la branche agricole.

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la part de la rémunération du travail dépendant (essentiellement salarié) atteint seulement 2,8 % et correspond presque uniquement à des salaires directs (moins de 5 % à Kinshasa). L'industrie se distingue des autres secteurs d'activité, avec une masse salariale un peu plus élevée qu'ailleurs (10,5 % de la valeur ajoutée). Le bâtiment en est certainement l'explication, ce secteur employant plus fréquemment de la main d'œuvre. Mais d'un point de vue plus général, le faible poids de la masse salariale est une des caractéristiques principales du secteur informel.

Le montant total des impôts (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. L'Etat ne perçoit que 2,3 % de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux (ticket, place), de droits d'enregistrement et de bail. Les « services » sont ceux qui subissent relativement la plus forte ponction de l'administration (5,1 % de la valeur ajoutée est affectée aux taxes), notamment dans la branche des transports et télécommunications. La pression fiscale s'exerce aussi sur le commerce et au niveau géographique, la capitale semble également y être plus soumise avec 2,6 % de la VA affectée aux taxes. Il existe donc ici un potentiel fiscal pour l'Etat, qu'il conviendrait sans doute d'étudier, pour tenir compte des spécificités de ce secteur. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel doit être modulée en fonction de la rentabilité réelle des UPI (très faible pour la majorité). Il doit aussi chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des UPI.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE, net des autres charges liées à la production non classées ailleurs), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin la plus importante, puisqu'il atteint en moyenne près de 95 %. Il n'est même jamais inférieur à 85 %, quelle que soit le secteur considéré. Il ne faut cependant pas assimiler l'EBE à la rémunération du capital, dans la mesure où la plus grande partie revient à la rémunération du travail des travailleurs à leur propre compte et des petits patrons.

Tableau 14 : Structure du chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel en milieu urbain

Secteur d'activité	Structure (en %)	Taux de valeur ajoutée	Décomposition de la valeur ajoutée mensuelle (%)
--------------------	------------------	------------------------	--

	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée		Masse salariale	Impôts et taxes	EBE	Total
Agriculture	5,5	9,3	9,8	61,6	2,0	1,4	96,5	100
Industrie	12,1	23,0	14,8	37,4	10,5	1,8	87,8	100
Commerce	74,4	55,3	65,7	69,2	0,6	2,2	97,1	100
Services	8,1	12,4	9,7	45,6	6,7	5,1	88,0	100
Ensemble	100,0	100,0	100,0	58,3	2,8	2,3	94,8	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

5.3 Les performances économiques du secteur informel

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre le caractère réduit de l'échelle de l'activité dans le secteur informel. Dans l'ensemble urbain, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 212.000 CDF, une production mensuelle de 99.000 CDF et une valeur ajoutée de 75.500 CDF. Pour la capitale, les performances sont évidemment plus élevées avec respectivement 259.000 CDF (chiffre d'affaires), 117.000 CDF (production) et 91.000 CDF (valeur ajoutée).

Quel que soit l'indicateur retenu, les UPI commerciales sont celles qui brassent le plus gros volume d'activité, avec, en moyenne, plus de 336.000 CDF de chiffre d'affaires par mois. Elles restent également au dessus de la moyenne de l'ensemble du pays lorsqu'on prend en compte le niveau de la production ou de la valeur ajoutée avec respectivement 120.000 et 101.000 CDF par mois. Hormis la branche agricole qui est logiquement l'activité la moins productive, les secteurs de l'industrie et des services, représentant respectivement 19 % et 11 % des UPI urbaines, enregistrent des volumes d'activité comparables (autour de 66.000-68.000 CDF de valeur ajoutée par exemple).

L'analyse des indicateurs de productivité montre que dans l'ensemble, un actif du secteur informel crée en moyenne une valeur ajoutée mensuelle de 62.400 CDF (95.300 CDF à Kinshasa). Ce ratio est plus élevé dans le secteur du commerce avec 94.600 CDF (118.600 CDF à Kinshasa). La branche agricole présente la productivité la plus faible avec 20.000 CDF, soit trois fois moins que la moyenne sur l'ensemble urbain. Une heure de travail effectué génère 317 CDF de valeur ajoutée, 451 CDF à Kinshasa, le classement par secteur d'activité restant inchangé.

Tableau 15 : Performances économiques du secteur informel

Secteur d'activité	valeur moyenne en milliers de CDF par mois				Productivités apparentes du travail et du capital		
	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée	EBE	VA/L1	VA/L2	(VA/K)
Kinshasa							
Agriculture	130,0	59,9	43,6	42,0	42,1	216	1
Industrie	157,2	131,6	83,1	70,6	86,5	422	5
Commerce	328,2	128,1	108,3	106,6	118,6	534	10
Services	158,4	82,2	50,6	47,9	46,8	254	2
Ensemble	258,6	117,1	90,9	87,1	95,3	451	5
Autres centres urbains							
Agriculture	40,0	36,2	27,6	26,8	18,4	111	1
Industrie	101,6	94,5	62,8	61,0	46,1	251	3
Commerce	340,9	115,7	96,6	94,6	82,9	385	2
Services	152,1	126,6	74,4	66,3	52,1	251	2
Ensemble	191,7	91,0	68,8	66,5	52,0	270	2
Ensemble urbain							
Agriculture	50,8	39,0	29,5	28,6	20,40	122	1
Industrie	117,5	105,1	68,6	63,7	55,0	292	3
Commerce	336,1	120,5	101,1	99,2	94,6	435	4
Services	154,3	111,1	66,1	59,9	50,6	251	2
Ensemble	212,1	99,0	75,5	72,8	62,4	317	3

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : VA : valeur ajoutée. L1 : nombre de travailleurs. L2: nombre d'heures de travail par mois. K: valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 mensuelle est exprimée en milliers de CDF/travailleur. VA/L2 est exprimée en CDF/heure.

5.4 L'insertion du secteur informel dans le système productif

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel dans le tissu productif local, il convient d'identifier, en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et, en aval, quels sont les segments de la demande à laquelle satisfait le secteur informel.

Origine des matières premières consommées

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. Près des deux tiers des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, et environ 57 % auprès de commerces informels.

Lorsqu'elles se fournissent auprès du secteur formel, ce sont les grands commerces plus que les grandes entreprises de production qui sont sollicités (respectivement 10 % et 2 %). En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est quasi nul. Enfin, seulement 2,7 % des UPI font appel au secteur public concernant l'approvisionnement.

En pourcentage de la valeur des consommations intermédiaires, la hiérarchie par type de fournisseurs est conservée, même si le poids relatif du secteur moderne s'accroît, dans la mesure où les établissements informels les plus importants sont aussi ceux qui sont le plus liés au secteur formel. Dans l'ensemble urbain, 69 % des intrants proviennent du secteur informel, en particulier par les petites entreprises commerciales. Si l'on ajoute à ce circuit interne au secteur informel les unités de production qui s'approvisionnent en matières premières auprès des ménages, cette proportion augmente à près de 90 %. Ces proportions sont identiques que ce soit à Kinshasa ou dans les autres centres urbains. Dans l'ensemble, les UPI ne recourent pas aux importations directes. En termes d'activité, le secteur du commerce est le plus dépendant du secteur formel (15 %).

Tableau 16 : Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain
(en % de la valeur totale des intrants)

Secteur d'activité	Secteur d'origine							Total
	Secteur public	Grande entreprise privée commerciale	Petite entreprise commerciale	Grande entreprise privée non commerciale	Petite entreprise non commerciale	Ménage	Importation directe	
Agriculture	1,9	2,2	54,1	0,1	12,3	29,2	0,1	100
Industrie	1,6	2,7	63,8	0,1	3,8	27,8	0,1	100
Commerce	1,4	11,8	63,8	1,7	5,3	15,8	0,3	100
Services	-	6,7	67,5	0,9	5,4	19,4	-	100
Ensemble	1,4	7,9	62,6	1,0	6,0	20,8	0,2	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

6 LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays du tiers-monde. Paradoxalement, ce champ d'investigation qui a fait couler beaucoup d'encre reste largement inexploré. On a même longtemps cru que, par nature, il était impossible d'obtenir des données fiables sur le secteur informel. L'ambivalence et l'inconstance de l'Etat vis à vis du secteur informel constitue une source d'incertitude qu'il convient de lever pour que l'effort productif des entrepreneurs informels ne soit sans cesse contrarié.

6.1 Le secteur informel et les registres administratifs

Le type de registre administratif renseigne sur la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Si, par définition, la grande majorité des unités de production informelles ne possèdent pas de Numéro d'Identification Nationale (N.Id), cela n'implique pas nécessairement que le

secteur informel ne jouisse d'aucune reconnaissance juridique de la part de l'administration, étant donnée la multiplicité des formes d'enregistrement existant en RDC. Ainsi, en dehors du numéro d'identification nationale attribué par le Ministère de l'Economie au moment de la création, l'enregistrement dans quatre autres registres a été testé : le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin la possession d'un numéro de sécurité sociale.

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont inconnues de l'ensemble des services de l'Etat. L'affiliation la plus fréquente correspond à la patente avec 7,5 % la possédant, les kinois sont en dessous de la moyenne avec 4,6 %. Pour ceux qui sont inscrits au registre de commerce, ils sont seulement moins d'un pour cent dans ce cas. Comme pour la patente, la carte professionnelle est détenue davantage dans les autres centres urbains (3,5 %) que dans la capitale où la carte est quasi inexistante. Enfin, le taux d'enregistrement sur les registres de la sécurité sociale est nul.

En fait, près de 91 % des UPI sont totalement inconnues des services publics, c'est à dire qu'elles ne possèdent pas de N.id, et ne sont enregistrées dans aucun autre registre. Seulement 7,6 % des UPI sont enregistrées dans un seul registre et seulement 1,8 % figurent dans au moins deux registres.

Tableau 17 ; Nombre de registres par secteur d'activité et type d'UPI selon le milieu de résidence

Nombre de registres	Primaire	Industrie	Commerce	Services	Total	UPI familiales	UPI salariales
Kinshasa							
Pas de registre	95,2	97,2	93,1	92,7	94,0	93,9	97,6
Un seul registre	4,8	2,8	5,5	5,5	4,9	5,0	2,4
Plusieurs registres	0	0	1,4	1,8	1,1	1,1	0
Autres centres urbains							
Pas de registre	97,5	89,3	85,5	80,8	89,2	90,0	67,7
Un seul registre	2,3	7,0	12,3	16,5	8,9	8,1	27,6
Plusieurs registres	0,2	3,6	2,2	2,7	1,9	1,9	4,7
Ensemble urbain							
Pas de registre	97,3	91,6	88,4	85,0	90,6	91,1	71,2
Un seul registre	2,6	5,8	9,7	12,6	7,6	7,1	24,6
Plusieurs registres	0,1	2,6	1,9	2,4	1,8	1,8	4,2

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

6.2 Les raisons de non-enregistrement des unités de production informelles

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse serait partiellement démentie dans le cas de la RDC. Quel que soit le type de registres considérés, entre 63 % dans les autres centres urbains et 69 % des chefs d'UPI à Kinshasa prétendent ne pas connaître la réglementation, soit qu'ils considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'ils déclarent ne pas savoir auprès de quelle institution il faudrait le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui est avancée par les chefs d'unités de production informelles pour ne pas s'être déclarés.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité, qui compte pour à peine 5,5 % des UPI. Entre 5,3 % et 8,3 % des UPI estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'inscription aux registres administratifs est invoqué par environ un quart des promoteurs.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de "contournement" de la législation en vigueur jugée inhibante. La solution au problème du non enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il ne serait pas

opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des UPI.

Tableau 18 : Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles selon le milieu de résidence

Types de registres	Taux d'enregistrement	Raisons du non enregistrement							
		Démarches trop compliquées	Trop cher	En cours d'inscription	Non obligatoire	Ne sait pas s'il faut s'inscrire	Ne veut pas collaborer avec l'Etat	Autres raisons	Total
Kinshasa									
Identification Nationale	0,9	17,2	16,1	0,5	38,7	13,0	5,7	8,8	100
Registre de commerce	1,3	9,6	22,6	0,7	38,7	13,5	6,3	8,6	100
Patente	4,6	8,4	12,1	3,4	44,0	14,3	9,7	8,2	100
Carte professionnelle	0,6	5,8	6,4	0,8	55,4	18,0	5,7	7,8	100
Sécurité Sociale	0,0	8,3	7,9	0,6	46,1	23,1	5,8	8,3	100
Autres centres urbains									
Identification Nationale	0,2	9,5	24,7	1,0	27,4	23,1	4,6	9,8	100
Registre de commerce	0,5	6,7	25,4	1,2	30,6	21,4	4,3	10,5	100
Patente	8,8	4,9	24,2	2,1	32,3	21,1	4,8	10,7	100
Carte professionnelle	3,5	5,0	16,7	2,1	34,9	26,8	4,2	10,4	100
Sécurité Sociale	0,0	5,3	15,0	0,9	32,6	30,5	5,3	10,5	100
Ensemble urbain									
Identification Nationale	0,5	11,8	22,1	0,8	30,8	20,0	5,0	9,5	100
Registre de commerce	0,7	7,6	24,6	1,1	33,1	19,0	4,9	9,9	100
Patente	7,5	6,0	20,4	2,5	36,0	19,0	6,3	9,9	100
Carte professionnelle	2,6	5,2	13,5	1,7	41,3	24,0	4,7	9,6	100
Sécurité Sociale	0,0	6,2	12,8	0,8	36,7	28,2	5,5	9,8	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

6.3 Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel

Si les informels n'effectuent pas les démarches nécessaires pour légaliser leur activité, existe-t-il une volonté de l'Etat de pousser les informels à s'insérer dans le cadre réglementaire ? Les résultats de l'enquête montrent que non. Ainsi, environ 9 % des chefs d'UPI déclarent avoir connu des problèmes avec les agents de l'Etat au cours de l'année écoulée. La proportion est nettement moindre à Kinshasa (4 %) ; elle est, par contre, relativement importante dans les autres villes et cités de la RDC (11 %). Une analyse plus approfondie permettrait de voir que les branches telles que la « réparation », la « confection » ou les « transports » sont plus touchées par ces frictions avec les agents publics.

Lorsqu'un litige survient, le différend se règle par le paiement d'une amende dans plus de 36 % des cas. Le paiement d'un « cadeau », symptôme du phénomène de la corruption, représente le mode de règlement du conflit pour plus de 44 % des chefs d'UPI interpellés par les agents de l'Etat. A Kinshasa, près de 54 % des litiges sont réglés avec des cadeaux. L'accord à l'amiable ou autres formes de « paiement » constitue encore un cinquième des règlements.

En fait, peu d'unités de production informelles ont été importunées par l'Etat, et les sommes déboursées paraissent assez négligeables. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les UPI qui en ont payées est de 5.700 CDF sur l'année, tandis que le montant des « cadeaux » atteint à peine 3.400 CDF. Cela signifie que d'une part, les sanctions monétaires de l'Etat à l'encontre du secteur informel ne constituent pas une entrave au développement de leurs activités, et que d'autre part, le

détournement de fonds publics associé à la corruption envers le secteur informel représente un manque à gagner dérisoire pour les finances publiques.

Tableau 19 : Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges

Secteur d'activité	Problèmes avec l'Etat (%)	Pour les UPI ayant eu des problèmes, quel a été le mode de règlement ? (en %)				Montant moyen des paiements en CDF	
		Amendes	Cadeaux	Autres	Total	Amendes	Cadeaux
Kinshasa							
Activités agricoles	1,0	100,0	0	0	100	500	-
Industrie	3,1	29,0	41,6	29,4	100	1 000	100
Commerce	4,5	33,2	53,9	12,9	100	2 800	1 800
Services	4,2	23,7	76,3	0	100	1 000	500
Ensemble	3,9	32,7	53,9	13,4	100	2 200	1 300
Autres centres urbains							
Activités agricoles	8,2	36,3	46,2	17,5	100	3 300	4 500
Industrie	13,4	31,3	36,2	32,5	100	5 700	3 000
Commerce	11,2	38,5	45,9	15,6	100	4 800	4 200
Services	13,6	43,9	41,0	15,1	100	14 200	2 400
Ensemble	11,0	37,0	43,0	20,0	100	6 100	3 800
Ensemble urbain							
Activités agricoles	7,3	37,4	45,4	17,2	100	3 200	4 500
Industrie	10,5	31,1	36,7	32,2	100	5 300	2 700
Commerce	8,7	37,5	47,4	15,1	100	4 500	3 700
Services	10,2	41,0	46,1	12,9	100	13 100	2 000
Ensemble	8,9	36,4	44,4	19,2	100	5 700	3 400

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : Le montant des amendes et des cadeaux est calculé pour ceux qui ont effectivement payé.

Deux conclusions importantes doivent être tirées des résultats précédents. D'abord, il semble que l'Etat se désintéresse du secteur informel, par une politique de laisser faire caractérisée. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le secteur informel en RDC n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus, même si le phénomène n'est pas rare.

Pour conforter l'hypothèse selon laquelle l'Etat ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles en RDC, on mentionnera le fait que seuls 9 % des chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes liés à l'excès de réglementation, d'impôts ou de taxes. 1,6 % voient dans l'Etat la principale source risquant de faire disparaître leur établissement, et à 1,2 % considèrent qu'il nuit au développement de leur activité.

Tableau 20 : L'Etat ne menace pas les activités informelles

Secteur d'activité	Problèmes avec l'Etat (%) oui	Pour votre établissement, l'excès de réglementations, d'impôts ou de taxes (%)		
		est une difficulté	menace de le faire disparaître	l'empêche de se développer
Kinshasa				
Activités agricoles	1,0	5,2	-	-
Industrie	3,1	6,1	1,5	1,2
Commerce	4,5	10,1	0,4	1,1
Services	4,2	10,5	1,3	1,3
Ensemble	3,9	9,0	0,7	1,0
Autres centres urbains				
Activités agricoles	8,2	13,7	1,5	0,8
Industrie	13,4	13,8	1,4	1,2
Commerce	11,2	15,7	1,8	1,4
Services	13,6	18,4	4,4	2,7
Ensemble	11,0	15,0	1,9	1,3
Ensemble urbain				
Activités agricoles	7,3	12,7	1,4	0,7
Industrie	10,5	11,6	1,5	1,2
Commerce	8,7	13,5	1,3	1,3
Services	10,2	15,6	3,3	2,2
Ensemble	8,9	13,2	1,6	1,2

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

6.4 Formaliser l'informel ?

Si le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, et que ce dernier ne semble pas pousser leurs activités hors de la légalité par une action répressive, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le secteur informel est prêt à collaborer avec la puissance publique. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle. Nous avons donc interrogé les chefs d'UPI pour savoir s'ils étaient prêts à se « formaliser ».

Globalement dans l'ensemble urbain, près de 30 % des chefs d'UPI sont prêts à enregistrer leur établissement auprès de l'administration. Les kinois sont deux fois moins enclins à s'enregistrer que leurs homologues des autres centres urbains. En l'absence de local bien souvent et avec une activité sans doute encore plus précaire, les petits commerçants sont aussi moins enclins à s'enregistrer (24 %) que dans les autres secteurs de l'industrie ou des services (33 %). Parmi les mesures envisagées afin de légaliser les activités informelles, les entrepreneurs ont été interrogés sur leurs opinions concernant la simplification des procédures administratives. Parmi les UPI prêtes à se faire enregistrer, 41 % d'entre elles sont favorables au principe du « guichet unique » pour simplifier les démarches d'enregistrement. Si l'on y ajoute ceux qui ne savent pas de quoi il retourne et pourraient se laisser convaincre par une politique active de communication, il ne reste que 22 % des UPI pour refuser cette modalité de légalisation, soit une part moindre du secteur informel que l'on peut supposer réfractaire à toute forme de collaboration avec la puissance publique.

Tableau 21 : Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Prêt à enregistrer son UPI auprès de l'administration (%)	Prêt à payer des impôts sur les bénéfices (%)	Pour simplifier les démarches d'enregistrement seriez-vous favorable au principe du guichet unique ? (en %)			
			Oui	Non	Ne sait pas	Total
Kinshasa						
Activités agricoles	9,7	49,3	25,0	24,0	51,0	100
Industrie	15,0	44,7	44,4	20,0	35,6	100
Commerce	16,0	44,1	39,5	17,8	42,7	100
Services	22,6	41,9	50,0	13,2	36,8	100
Ensemble	16,1	44,4	40,5	18,2	41,3	100
Autres centres urbains						
Activités agricoles	38,5	58,8	42,6	25,7	31,7	100
Industrie	40,5	59,9	43,5	21,6	34,9	100
Commerce	30,6	52,7	38,5	23,4	38,1	100
Services	38,7	53,7	43,1	24,6	32,3	100
Ensemble	35,6	56,0	41,1	23,8	35,1	100
Ensemble urbain						
Activités agricoles	35,1	57,7	40,5	25,5	34,0	100
Industrie	33,0	55,6	43,8	21,1	35,1	100
Commerce	24,9	49,4	38,9	21,2	39,9	100
Services	33,0	49,5	45,6	20,5	33,9	100
Ensemble	29,6	52,4	41,0	22,1	37,9	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

6.5 Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel.

En fait, du point de vue de l'Etat, la légalisation du secteur informel poursuit deux objectifs. D'abord, il s'agit de réintégrer ce secteur d'activité dans les circuits officiels, pour qu'il n'ait plus à pâtir de coûts de transaction plus élevés (accès au crédit et aux programmes publics de promotion, moindre sensibilité à la corruption, etc.). Mais en contrepartie, si le traitement équitable du secteur informel est un droit, il doit s'accompagner d'obligations vis-à-vis de la puissance publique. En particulier, le secteur informel doit contribuer à l'effort fiscal de la Nation.

A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

Notre objectif n'est pas ici d'estimer précisément la capacité contributive du secteur informel ou le rendement de l'impôt synthétique, ni d'en proposer les modalités d'exécution, mais de mettre en lumière les attentes des opérateurs informels en matière de fiscalité.

En premier lieu, nous avons vu plus haut que beaucoup d'UPI sont favorables à une collaboration avec l'administration. Plus de la moitié (52,4 %) se déclare même spontanément prête à payer des impôts. Encore faut-il que cet impôt soit adapté à leur rythme d'activité spécifique et à leur capacité contributive effective. Parmi ces derniers, l'unicité de l'impôt est revendiquée par la moitié des UPI, tandis qu'un cinquième la rejette. En second lieu, la périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt est plébiscitée par les deux-tiers des opérateurs informels. On est cependant en droit de s'interroger sur le réalisme d'une telle déclaration, compte tenu de l'échelle et du mode de gestion des activités informelles. En effet, recouvrer une somme conséquente en une seule fois supposerait que les UPI soient en mesure de s'imposer d'épargner progressivement (mensuellement, voire toute les semaines) une partie de leurs gains, ce qui semble peu probable eût égard à leur montant. D'ailleurs, on comprend mieux ce choix de l'année, lorsqu'on interroge les chefs d'UPI sur le montant qu'ils seraient prêts à payer. En moyenne, les UPI considèrent qu'un montant de 1 000 CDF par mois serait approprié. Il convient de noter l'étonnante homogénéité de l'impôt désiré moyen en fonction des secteurs d'activité.

Cette somme paraît dérisoire, aussi bien dans l'absolu que rapportée au chiffre d'affaires du secteur, puisqu'elle ne représente qu'un taux de pression fiscale de 0,5 %. En fait, ce qu'il faut retenir de ces résultats, ce n'est pas tant un taux d'imposition souhaitable (dans aucun pays du monde le taux de contribution n'est laissé à la discrétion des contribuables), que la volonté des opérateurs informels de contribuer à l'effort fiscal du pays.

Tableau 22 : Le secteur informel et l'instauration d'un impôt synthétique selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Etes-vous favorable à l'application d'un impôt unique sur l'activité ? (%)				Avec quelle périodicité de recouvrement (%)				Combien seriez-vous prêt à payer? en CDF par mois
	Oui	Non	Ne sait pas	Total	Annuelle	Trimes-trielle	Men-suelle	Jour, sem.	
Kinshasa									
Activités agricoles	45,7	16,2	38,1	100	67,4	12,4	17,1	3,1	1 000
Industrie	57,0	15,4	27,6	100	45,1	18,6	27,2	9,1	1 200
Commerce	51,1	12,6	36,3	100	54,9	10,9	28,7	5,5	1 100
Services	44,9	19,5	35,6	100	60,4	9,0	26,3	4,3	1 000
Ensemble	50,9	14,3	34,8	100	54,5	12,4	27,2	5,9	1 100
Autres centres urbains									
Activités agricoles	54,9	24,5	20,6	100	87,9	3,1	6,5	2,5	600
Industrie	49,6	20,8	29,6	100	65,5	8,8	17,1	8,6	1 000
Commerce	45,2	22,5	32,3	100	66,4	9,9	16,7	7,0	1 000
Services	53,3	28,5	18,2	100	58,0	9,5	21,1	11,4	1 100
Ensemble	49,7	23,3	27,0	100	72,0	7,5	14,1	6,4	900
Ensemble urbain									
Activités agricoles	53,8	23,5	22,7	100	85,9	4,0	7,6	2,5	600
Industrie	51,8	19,2	29,0	100	59,0	11,9	20,3	8,8	1 100
Commerce	47,5	18,7	33,8	100	61,6	10,3	21,6	6,5	1 100
Services	50,3	25,3	24,4	100	58,7	9,4	22,7	9,2	1 000
Ensemble	50,0	20,6	29,4	100	66,6	9,0	18,1	6,3	950

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Champ: ensemble des UPI favorables à l'impôt unique (pour les colonnes recouvrement et montant prêt à payer)

6.6 L'impôt synthétique : pour qui et pourquoi faire ?

Pour aller plus loin sur la voie de la fiscalisation du secteur informel, les responsables des UPI ont été interrogés sur la question de savoir à qui devait revenir l'impôt synthétique et à quoi il devait servir. En ce qui concerne le premier point dans l'ensemble urbain, les collectivités territoriales décentralisées, et plus particulièrement les communes, semblent avoir la préférence des opérateurs informels. Si pour un tiers d'entre eux opte pour l'administration centrale, entre quatre et cinq chefs d'UPI sur dix choisissent la commune, tandis que 23 % ne se prononcent pas. Pour les opérateurs informels, l'impôt synthétique relève plus de la fiscalité locale que de l'administration fiscale centrale. A Kinshasa, les résultats sont encore plus nets du fait simplement que le nombre d'indécis dans la capitale est moins élevé qu'ailleurs.

Cette orientation s'explique largement par le type d'usage qu'ils souhaitent voir affecter à leur contribution. Parmi les six options proposées, deux dominent largement. D'abord et avant tout, 40 % privilégient les dépenses sociales de base, dans la santé et l'éducation. Ensuite, apparaissent les investissements en infrastructures (routes, marché, adduction, etc.) avec 28 %. Les augmentations des salaires des fonctionnaires sont souhaitées par un cinquième des réponses. Pour les opérateurs informels le salaire des fonctionnaires contribue ainsi à la consommation des ménages, ces derniers étant leurs principaux clients. En revanche, les programmes d'appui aux micro-entreprises n'obtiennent que 6,7 % des suffrages.

Encore une fois, si ces réponses ne peuvent être suivies à la lettre pour affecter les dépenses publiques, elles donnent des éléments pour guider la politique. En dehors de mesures sectorielles qui leurs profitent au premier chef, les opérateurs informels se montrent favorables à une fiscalité de proximité, orientée vers la satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment des plus pauvres dont ils font partie dans leur majorité, et dont les retombées soient directement mesurables. Construire une école primaire, un dispensaire public, réhabiliter un marché, voilà autant d'actions concrètes qui légitiment l'intervention de la puissance publique.

Tableau 23 : L'impôt synthétique : pour qui et pour quoi faire ?

Secteur d'activité	A quelle entité publique devrait revenir cet impôt ? (en %)			Total	A quoi devrait servir cet impôt ? (%)				
	Etat	Commune	Ne sait pas		Santé, éducation	Infra-structures (route, marché)	Augmentation des salaires des fonctionnaires	Appui aux micros entreprises	Autres
Kinshasa									
Activités agricoles	39,9	49,1	11,0	100	28,5	40,5	21,3	5,1	4,6
Industrie	35,2	55,6	9,2	100	28,7	22,3	28,4	13,1	7,5
Commerce	43,1	46,6	10,3	100	32,7	23,2	31,7	8,9	3,5
Services	49,7	40,0	10,3	100	37,5	19,4	32,6	9,5	1,0
Ensemble	42,2	47,6	10,2	100	32,3	24,0	30,3	9,4	4,0
Autres centres urbains									
Activités agricoles	33,3	36,8	29,9	100	42,5	31,4	11,8	8,3	6,0
Industrie	30,1	46,5	23,4	100	45,0	25,5	18,1	6,4	5,0
Commerce	25,5	45,0	29,5	100	44,1	29,9	17,4	3,9	4,7
Services	33,9	34,7	31,4	100	44,4	35,2	11,1	2,6	6,7
Ensemble	29,5	41,9	28,6	100	43,9	30,0	15,3	5,5	5,3
Ensemble urbain									
Activités agricoles	34,1	38,2	27,7	100	40,9	32,5	12,9	7,9	5,8
Industrie	31,7	49,1	19,2	100	40,3	24,6	21,1	8,3	5,7
Commerce	32,4	45,6	22,0	100	39,7	27,3	23,0	5,8	4,2
Services	39,5	36,5	24,0	100	42,0	29,6	18,7	5,1	4,6
Ensemble	33,4	43,6	23,0	100	40,3	28,2	19,9	6,7	4,9

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Finalement, la formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots simplification, concertation, transparence et efficacité.

6.7 Economie du marché et intervention publique

En fait, le secteur informel semble avoir parfaitement intégré les fondements de l'économie de marché. La concurrence acharnée que se livrent les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 52 % mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la demande. 28 % seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 20 % voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

Il est à noter que ce souhait correspond bien au mode de formation des prix en vigueur sur les marchés. A peine 8,5 % des UPI déclarent que leurs prix sont imposés par la puissance publique. Si environ un cinquième des UPI adoptent un comportement de marge fixe sur le prix de revient, près de six UPI sur dix sont directement guidées par les lois du marché (30 % à travers le marchandage avec leurs clients, et 28 % en s'ajustant au prix des concurrents). En revanche, la négociation des prix par les organismes professionnels, relativement peu pratiquée à l'heure actuelle, est appelée à jouer un rôle plus important à l'avenir. Si plus d'une UPI sur dix affirme y être soumise, 27,7 % en prônent la mise en place.

Si les principes de base de la libéralisation sont à la fois effectifs et largement acceptés, cela n'empêche pas les UPI de solliciter de l'Etat une fonction d'appui à leur égard. 78 % souhaitent que soient mis en place des programmes de soutien et de promotion à leur égard, que ce soit en matière d'accès au crédit, de formation technique, d'assistance à la gestion ou encore pour obtenir des approvisionnements ou des machines, pour résoudre les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent actuellement et ce quelle que soit le secteur d'activité.

Tableau 24 : Pour une intervention ciblée de l'Etat

Secteur d'activité	Souhaite être aidé (%)	Prix fixé actuellement par l'Etat (%)	Mode désiré de fixation des prix (%)			
			Etat	Association professionnelle	Offre et demande	Total
Kinshasa						
Activités agricoles	70,0	2,2	15,5	27,5	57,0	100
Industrie	87,6	0,3	19,2	29,5	51,3	100
Commerce	81,0	9,2	27,8	23,4	48,8	100
Services	82,6	5,8	15,8	31,7	52,5	100
Ensemble	81,5	6,6	23,6	26,0	50,4	100
Autres centres urbains						
Activités agricoles	84,9	9,3	23,7	28,7	47,6	100
Industrie	77,3	8,2	14,2	40,7	45,1	100
Commerce	69,4	9,5	16,9	22,6	60,5	100
Services	75,9	10,6	16,4	27,5	56,1	100
Ensemble	76,0	9,3	18,2	28,4	53,4	100
Ensemble urbain						
Activités agricoles	83,2	8,4	22,7	28,6	48,7	100
Industrie	80,3	5,9	15,6	37,4	47,0	100
Commerce	74,0	9,4	21,1	22,9	56,0	100
Services	78,3	8,9	16,2	29,0	54,8	100
Ensemble	77,7	8,5	19,9	27,7	52,4	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

7 PROBLEMES ET PERSPECTIVES

7.1 Les difficultés de l'accès au crédit et l'écoulement de la production

87,2 % des chefs d'unités de production informelles déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité. Ce résultat montre avant tout que les chefs d'UPI exercent leur activité dans des conditions difficiles et sont obligés de continuer pour survivre.

La difficulté d'accès au crédit est le premier obstacle que rencontrent les promoteurs, un sur deux mettant en avant cette difficulté. Ce résultat met en lumière le peu d'intérêt qu'accorde le système financier congolais à l'égard des micro-entreprises. Les chefs d'UPI sont également confrontés au problème d'écoulement de la production, contraint plus du côté de l'offre (« excès de concurrence ») que du côté de la demande (« manque de clientèle »). Près de 44 % des unités informelles souffrent d'une concurrence excessive et un tiers a des problèmes de débouchés. La concurrence excessive et le manque de clientèle pèsent beaucoup plus fortement à Kinshasa notamment dans le commerce (58 % et 38 % respectivement) et dans l'industrie (53 % et 43 % respectivement).

Bien que le secteur informel soit observé en milieu urbain, l'approvisionnement en matières premières reste problématique pour 39 % des UPI, les UPI implantées dans les autres centres urbains sont davantage confrontés à cette difficulté que celles de Kinshasa (43 % contre 31 %). En plus des difficultés d'accès au crédit qui n'épargnent aucun secteur d'activité, les UPI du secteur agricole et de l'industrie doivent encore faire face au manque d'équipements et de machines. Les problèmes techniques et organisationnels jouent un rôle secondaire et ne sont pas vécus par les producteurs informels de la même façon par les chefs d'UPI suivant le secteur d'activité et donc ne constituent pas vraiment une contrainte majeure à leur développement.

Tableau 25 : Principales difficultés rencontrées par le secteur informel en milieu urbain (%)
(classées par ordre d'importance décroissante)

	Ensemble	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
1. Difficulté d'accès au crédit	49,9	57,2	49,7	48,2	43,4
2. Trop de concurrence	43,7	35,4	42,9	48,3	41,7
3. Approvisionnement en matières premières	39,1	53,5	40,4	34,0	29,9
4. Manque de clientèle	34,7	24,3	39,7	36,4	39,4
5. Problème de machines, d'équipement	27,5	55,4	37,6	9,7	30,5
6. Coût du crédit	25,3	36,7	24,2	21,6	19,9
7. Problème de locaux, de place	24,4	26,0	31,2	18,9	33,1
8. Problème d'organisation, de gestion	19,6	24,7	24,1	15,7	18,7
9. Trop de réglementation, d'impôts, de taxe	13,2	12,7	11,6	13,5	15,6
10. Problème technique de fabrication	11,9	21,0	20,3	4,7	10,3
11. Recrutement de personnel qualifié	8,7	18,2	10,9	3,6	7,5
Aucune difficulté	12,8	10,2	12,5	13,8	14,8

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Les problèmes de main-d'œuvre sont jugés peu importants dans la mesure où la majorité des UPI n'utilisent pas de main d'œuvre. A peine 2,5 % des UPI ont déclaré avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié, et plus de neuf chefs (patrons et indépendants avec employé non-salarié) d'établissements informels employant de la main-d'œuvre sur dix n'ont absolument aucun problème avec leurs employés. La gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par les liens sociaux très puissants (familiaux, ethniques, etc.) qui lient employeurs et employés. Le paradoxe étant que s'ils devaient embaucher de la main d'œuvre salariée, seulement 29 % des chefs d'établissements recruteraient un membre de la famille ou un ami.

Tableau 26 : Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel
(classées par ordre d'importance décroissant, en % des UPI employant de la main-d'œuvre)

	Ensemble	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
1. Manque de main-d'œuvre qualifiée	2,5	5,1	3,4	0,8	3,0
2. Instabilité des employés	1,6	2,3	2,1	0,7	3,0
3. Problèmes de discipline ou de manque de sérieux	1,3	0,5	2,0	0,5	5,3
4. Salaires trop élevés	0,5	1,1	0,9	0,3	-
5. Problèmes avec les syndicats	0,2	0,1	0,4	0,1	1,0
Aucun problème avec les employés	93,5	92,0	92,6	95,3	90,2

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Champ : ensemble des UPI employant de la main d'œuvre

7.2 Les aides souhaitées

L'environnement macro-économique qui pèse sur les performances des unités de production informelles, conduit les chefs d'UPI à émettre massivement le souhait d'être appuyés. En premier lieu, l'accès au crédit apparaît comme la modalité première des aides sollicitées, 57,6 % des UPI dans l'ensemble urbain et 62,3 % dans la capitale. Ce résultat est logique dans la mesure où l'accès au crédit est considéré comme la première difficulté rencontrée par les promoteurs. Ce résultat appelle aussi trois commentaires. En effet, les systèmes de financement du secteur informel sont largement insuffisants pour satisfaire aux besoins des activités informelles. En second lieu, un accès plus fluide au crédit résoudrait dans une large mesure l'ensemble des problèmes du secteur informel sans oublier ceux d'ordre macro-économique. Enfin, le système bancaire, aujourd'hui totalement déconnecté des activités informelles (seulement 1,1 % des promoteurs ont sollicité leur banque pour l'obtention d'un prêt), a un rôle important à jouer afin de trouver les modalités adéquates d'intervention en faveur du secteur informel. Cette assistance est donc attendue par environ six UPI sur dix quelle que soit la branche et est surtout réclamée par le secteur agricole (65,9 %) et les industries (59,9 %).

En second lieu, dans un secteur à forte concurrence où le suivi de l'établissement dépend des performances de ses partenaires (fournisseurs en l'occurrence), l'assistance pour les approvisionnements (43,7 %) est également fortement souhaitée par les UPI. Dans les mêmes proportions, les producteurs informels réclament un appui pour l'accès à de grosses commandes. Ce résultat est encore logique puisque l'une des principales difficultés des UPI est l'écoulement de leur production. Cette aide est surtout réclamée par les acteurs des activités du secteur agricole et de l'industrie, en particulier hors Kinshasa.

Tableau 27 : Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles en milieu urbain (%)
(classées par ordre d'importance décroissant)

%	Ensemble	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
1. Accès au crédit	57,6	65,9	59,9	54,5	50,6
2. Assistance pour l'approvisionnement	43,7	59,0	47,1	37,8	32,2
3. Accès à des grosses commandes	42,7	48,6	47,4	38,1	42,3
4. Accès aux informations sur le marché	39,5	48,7	45,0	33,6	37,2
5. Accès à des machines modernes	33,7	61,6	44,2	14,8	39,9
6. Publicité pour vos nouveaux produits	29,2	36,4	33,6	24,6	27,1
7. Facilités à l'enregistrement de l'activité	27,6	36,1	30,6	22,8	25,7
8. Formation technique	27,2	50,5	31,2	14,1	29,1
9. Formation à l'organisation et aux comptes	27,0	34,0	31,5	22,4	25,2
Aucune aide	22,3	16,8	19,7	26,1	21,8

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Enfin, l'accès aux informations sur les marchés existants ou potentiels est sollicité par 39,5 % des UPI. Ceci illustre les difficultés pour les UPI de disposer d'informations fiables et actualisées afin de mener à bien tout projet de réorganisation des filières. Il faut ajouter l'attente manifestée par les établissements agricoles et industriels pour les aides en dotation de machines modernes. En revanche les activités traditionnelles d'appui aux micro-entreprises, telles que la formation technique, à la gestion et à l'administration sont relativement plus demandées hors Kinshasa.

Il est à noter que moins de 22,3 % des chefs d'unités informelles ne souhaitent recevoir aucune aide. Ce sont en général des UPI de petite taille qui ont pris l'habitude de travailler sans rien demander à personne et qui ne nourrissent pas d'ambition d'élaborer des projets d'extension de leurs activités.

7.3 Perspectives

Pour apprécier le mode de comportement des producteurs informels, on a cherché à savoir ce qu'ils feraient dans deux cas de figure : s'ils pouvaient bénéficier d'un crédit, ou en cas de réduction de la demande.

Utilisation d'un prêt

Il existe bien une certaine forme de mentalité d'accumulation dans le secteur informel, mais sa structure de production limite les possibilités d'intensification. Plus de 90 % des chefs d'UPI s'emploieraient à accroître leur niveau d'activité, alors qu'à peine 3,8 % d'entre eux engageraient des dépenses, de consommation notamment, en dehors de leur établissement. Mais la ligne de crédit ne serait pas nécessairement affectée à un investissement supplémentaire dans l'établissement. En effet, si 45,8 % des UPI utiliseraient le crédit dans le sens d'une croissance intensive (accroissement du stock de capital), une option d'ailleurs plus souvent envisagée par les industriels, moins de la moitié (44,7 %) amorcerait une stratégie de croissance extensive (ouverture d'un autre établissement dans la même ou une autre branche).

En cas de croissance extensive deux cas de figure peuvent se présenter : ou bien le producteur informel cherche à créer une nouvelle unité de production dans sa propre branche, c'est notamment le cas des commerçants ou bien il investirait dans une autre branche d'activité.

Tableau 28 : Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles en milieu urbain (%)

Que feriez-vous si vous obteniez un prêt ?	Ensemble	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
Croissance intensive:	45,8	45,1	49,5	44,0	47,9
- accroître le stock de matières premières	28,0	19,6	27,6	35,2	15,5
- améliorer votre local	9,7	11,2	9,3	6,4	21,0
- améliorer votre équipement	6,2	10,3	11,4	1,1	10,6
- embaucher	1,9	3,9	1,4	1,3	0,8
Croissance extensive:	44,7	41,4	45,0	46,6	43,1
- ouvrir une autre UPI (même branche)	24,7	24,4	19,8	27,0	23,9
- ouvrir une autre UPI (autre branche)	20,0	17,0	25,2	19,6	19,2
Engager des dépenses hors de l'établissement	3,8	4,1	2,7	4,0	4,6
Autre	5,7	9,5	2,7	5,5	4,5
Total	100	100	100	100	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

De plus, il faut noter que très peu de promoteurs se proposent d'embaucher. Ce choix s'explique par le faible taux d'utilisation des capacités de production du secteur informel dans la conjoncture actuelle. Contrairement à ce qui en est traditionnellement attendu, une politique de financement du secteur

informel facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes aurait un impact direct nul ou négligeable sur l'emploi.

Réaction en cas de réduction de la demande

Que se passerait-il en cas de réduction de la demande ? Marque des difficultés rencontrées, la diversification des activités constituerait la solution potentielle privilégiée par les chefs d'unités de production informelles (26,5 %). Il est évident que nombre d'UPI ont une marge de manœuvre très étroite et auraient du mal à supporter une baisse de la demande. Si l'on ajoute ceux qui se lanceraient à la recherche d'un autre emploi, on peut considérer que près de la moitié des producteurs informels (46,6 %) ont atteint un seuil de rentabilité incompressible, en deçà duquel ils ne peuvent qu'envisager l'abandon partiel ou total de leur unité de production, soit en tentant de changer de branche, soit en cherchant à obtenir un nouvel emploi.

La troisième variable d'ajustement sur laquelle les entrepreneurs informels pourraient agir est leur bénéfice. Près d'un cinquième d'entre eux contracteraient leurs marges pour faire face à une chute de leurs débouchés. Ce poste est d'ailleurs l'une des seules marges de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle nombre de producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto-emploi. L'amélioration de la qualité des produits concerne les UPI de la même manière que la contrainte sur les marges de bénéfice. La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en débauchant) ne constitue pas une solution potentielle, même pour ceux qui emploient des salariés. Cela peut être expliqué par la faiblesse du poids de ce poste dans les comptes des unités informelles.

Tableau 29 : Stratégies en cas de réduction de la demande en milieu urbain
(en % des UPI, classées par ordre d'importance décroissant)

Que feriez-vous en cas de réduction de la demande ?	Ensemble	Agriculture	Industrie	Commerce	Services
1. Vous diversifiez votre activité	26,5	27,2	19,5	30,7	19,7
2. Vous recherchez un autre emploi	20,1	15,7	24,5	19,0	25,4
3. Vous réduisez votre bénéfice	18,7	19,9	15,0	20,6	15,1
4. Vous améliorez la qualité de vos produits	18,4	20,2	27,1	14,4	16,7
5. Vous réduisez les salaires	1,0	0,3	0,8	1,0	3,0
6. Vous réduisez le nombre de salariés	0,8	0,9	0,5	0,7	1,8
Autres	14,4	15,8	12,6	13,6	18,3
Total	100	100	100	100	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Une tendance à l'optimisme malgré tout

Finally et malgré la situation économique difficile, les producteurs informels restent optimistes, puisque près des trois-quarts d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production. Les promoteurs kinois semblent d'ailleurs être légèrement plus optimistes que leurs homologues dans les autres centres urbains. Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local).

Le jugement positif sur l'avenir de l'établissement dépasse la simple intuition que le secteur informel sera amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans le secteur de production. En effet, six chefs d'unités de production informelles sur dix souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient. Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique encore valorisé aujourd'hui en milieu urbain.

L'optimisme sur les perspectives d'avenir est fortement corrélé avec le statut et le sexe des chefs d'unités informelles. Ainsi, les patrons d'établissements se montrent beaucoup plus, d'une part optimistes quant à l'avenir de leur établissement, et d'autre part désireux de voir leurs propres enfants prendre leur relève et se maintenir dans le secteur informel, que les travailleurs à leur propre compte.

Le résultat sur la relève est identique lorsqu'on effectue une comparaison entre les chefs d'établissement hommes et femmes. En revanche, cet optimisme croît avec l'ancienneté des chefs d'UPI.

Tableau 30 : Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles (en % des UPI)

	Kinshasa		Autres urbains		RDC urbain	
	L'UPI a un avenir	Désir de voir ses enfants continuer	L'UPI a un avenir	Désir de voir ses enfants continuer	L'UPI a un avenir	Désir de voir ses enfants continuer
Statut						
Patron	89,4	89,4	97,6	78,0	96,4	79,6
Compte propre	73,9	64,4	68,9	56,6	70,5	59,0
Sexe						
Homme	75,6	63,3	71,6	57,9	72,5	59,2
Femme	73,3	65,5	68,2	56,7	70,0	59,9
Age						
Moins de 25 ans	68,0	60,3	67,5	53,6	67,6	55,6
25 - 45 ans	74,3	64,0	73,5	57,8	73,8	59,7
Plus de 45 ans	77,0	68,6	64,1	58,4	68,1	61,5
Ancienneté						
Moins de 1 an	54,4	61,3	63,9	49,8	64,0	53,3
1 à 3 ans	67,2	52,5	67,3	53,6	67,2	53,3
Plus de 3 ans	77,1	65,6	72,1	60,7	73,6	62,1
Branche activité						
Activités agricoles	76,7	61,8	71,8	58,2	72,4	58,7
Industrie	82,1	75,5	68,0	61,8	72,1	65,8
Commerce	71,8	62,0	70,4	54,4	70,9	57,4
Services	71,9	63,8	66,3	57,6	68,3	59,7
Ensemble	74,1	64,7	69,9	57,3	71,2	59,6

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

8 METHODOLOGIE

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête 1-2-3. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en deux phases.

8.1 Champ de l'enquête et plan de sondage

Le dispositif a été réalisé en deux temps : une première enquête a été réalisée en 2004 dans la capitale, Kinshasa, puis en 2005 dans les autres centres urbains du pays.

Kinshasa :

Durant la phase 1, un échantillon final de 2 081 ménages a été constitué. Un questionnaire sur l'activité des membres des ménages de 10 ans et plus a permis d'identifier l'ensemble des actifs occupés dirigeant une unité de production informelle, que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire.

La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès de ces chefs d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Cette approche est la seule qui permette d'obtenir de façon pertinente **un échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles**, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche "ménage" et l'approche "établissement", en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unité de production et unité de consommation qui caractérise le secteur informel.

Après appariement des fichiers phase 1 et phase 2 relatifs à l'identification des UPI, l'échantillon final pour Kinshasa compte 1.254 UPI sur les 1.384 unités identifiées lors de la phase 1.

Autres centres urbains :

Les trois phases ont été réalisées simultanément. La phase 2 devait être exhaustive mais en raison de déperditions (problèmes de financement, de refus des chefs d'UPI, d'erreurs d'identifications en phase 1, etc.), l'échantillon final de la phase 2 a été réduit.

Tableau 31 : Répartition de l'échantillon des UPI par province (milieu urbain uniquement)

Provinces	UPI enquêtées	
	Nombre	%
10. Kinshasa	1.254	31,1
20. Bas-Congo	267	6,6
30. Bandundu	367	9,1
40. Equateur	316	7,8
50. Orientale	193	4,8
61. Nord-Kivu	219	5,4
62. Maniema	223	5,5
63. Sud-Kivu	193	4,8
70. Katanga	277	6,9
80. Kasai-orientale	332	8,2
90. Kasai-Occidentale	396	9,8
Total	4.037	100

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

8.2 Questionnaire et méthode de collecte

Le questionnaire comporte sept modules :

- Le module « Caractéristiques de l'établissement » décrit les conditions d'activités des UPI (branche, local, historique de l'UPI, etc.) et les raisons du non-enregistrement.
- Le module « Main d'œuvre » donne les caractéristiques individuelles de l'ensemble de ceux qui travaillent dans l'UPI (variable socio-démographiques, qualification, rémunérations, etc.).
- Le module « Production » liste l'ensemble des biens et services fournis par l'UPI, leur valeur et leur destination (public, formel / informel, commercial ou non, etc.).
- Le module « Dépenses et charges » énumère chaque type de dépenses pour une période variable, laissée au choix du chef d'entreprise, et en estime le montant et l'origine.
- Le module « Clients, fournisseurs et concurrents » identifie les caractéristiques de ces trois types de partenaires de l'UPI.
- Le module « Equipement, investissement et crédit » fournit la valeur, le mode et la date d'acquisition, l'origine et le financement de l'équipement et, pour les crédits, détaille les conditions (institution, échéance, taux, usage).
- Le module « Problèmes et perspectives » identifie les principaux problèmes rencontrés et les perspectives sous différents scénarios (accroissement de la demande, obtention d'un crédit). Il décrit aussi les relations des UPI avec les institutions de crédit et de micro-crédits.

Pour Kinshasa :

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre septembre et octobre 2004 pour la phase 2. Les mois de novembre 2004 à janvier 2005 ont été consacrés à la saisie et à l'apurement des fichiers. Les fichiers ont été analysés au cours du premier trimestre 2005 pour une publication des premiers résultats en juin 2005.

Autres centres urbains :

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre avril et août 2005 pour la phase 2. Les mois de juillet à septembre 2005 et janvier-février 2006 ont été consacrés à la saisie. Enfin l'apurement a été réalisé de février à mai 2007.

8.3 Tabulation

Les fichiers de Kinshasa et autres centres urbains ont été fusionnés pour la sortie des résultats. Afin d'harmoniser les résultats, les montants sur le chiffre d'affaires, production, valeur ajoutée de Kinshasa ont été inflatés à l'aide de l'indice des prix pour obtenir la valeur de 2005. L'ensemble des tableaux présentés dans le rapport a été produit en mai 2007, ils ont été ventilés systématiquement selon le milieu de résidence (Kinshasa/Autres centres urbains/Ensemble urbain). Un document de travail contient l'ensemble des tableaux standards.

Encadré 1: Concepts et indicateurs

Unité de production : Unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, etc.). C'est aussi le cas lorsque l'activité s'exerce dans un lieu non prévu à cet effet (activité à domicile ou ambulante).

Secteur informel : Selon la résolution de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), le secteur informel peut se caractériser d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services marchands avec l'objectif premier de créer des emplois ou d'engendrer des revenus pour des personnes concernées.

D'après le BIT, ce secteur doit être défini indépendamment du lieu de travail où se déroulent les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée d'existence de l'entreprise (permanente ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire de l'emploi.

Au sens de l'enquête, les entreprises privées informelles ou encore appelées unités de productions informelles (UPI) sont définies selon deux principaux critères. Il s'agit des unités qui ne sont pas enregistrées selon la réglementation industrielle ou commerciale en vigueur ou qui ne tiennent pas une comptabilité formelle et écrite. On considère qu'il existe une comptabilité écrite si l'entreprise établit un bilan et un compte d'exploitation général.

Branche d'activité : Une branche d'activité se compose d'établissements engagés dans le même type d'activité ou des activités similaires. Au niveau le plus détaillé de la nomenclature, une branche d'activité regroupe tous les établissements rangés dans une même classe et qui exercent tous la même activité principale telle que la définit cette nomenclature.

Au sens de l'enquête, les branches d'activités sont classées selon la nomenclature officielle utilisée en RDC issue de la classification internationale type des industries (CITI version 3).

Production : La production (ou activité économique) est définie comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité, qui met en œuvre des inputs dans le but d'en sortir des outputs (biens ou services). Sur le plan comptable, la production est égale au chiffre d'affaires plus la variation économique des stocks de produits finis plus la production immobilisée par l'unité moins le coût d'achat des produits achetés et revendus en l'état.

$$\text{Production} = \text{Chiffre d'affaires} + \text{Variation des stocks} + \text{Production immobilisée} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

Consommations intermédiaires : Elles correspondent à la valeur des biens et services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes.

Valeur ajoutée : C'est le revenu créé par l'activité de production. Elle se calcule comme la différence entre la production et les consommations intermédiaires. En comptabilité nationale, cette valeur ajoutée est dite brute ; elle est dite nette si on en soustrait la consommation de capital fixe.

Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production. On dit qu'une unité ou une branche est très transformatrice si ce ratio est élevé.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : En première approximation, c'est le revenu de l'entreprise ; l'EBE est égal à la valeur ajoutée moins les impôts indirects, moins les frais de personnel, plus les subventions d'exploitation.

C'est un revenu mixte pour les unités de production informelles dans la mesure où il rémunère le capital et le travail du responsable de l'unité de production.

Capital et investissement : Le capital est le stock d'équipements et d'immobiliers accumulés par une entreprise depuis sa création. Il correspond à l'acquisition, par l'unité de production, de biens durables (en général plus d'un an) appelés actifs, qui servent à la production d'autres biens. Il s'agit de bâtiments, de machines, d'outillage, de mobilier, etc.

L'investissement concourt à la formation du stock de capital. Le capital fixe en fin d'exercice est égal au capital en début d'exercice, plus l'investissement nouveau moins les cessions d'actifs en cours d'exercice moins la consommation de capital fixe.

Dans le cadre de l'enquête, l'investissement porte sur l'acquisition des biens durables par l'unité de production au cours des 12 derniers mois ayant précédé le début de l'enquête.

Le taux d'investissement est le rapport de l'investissement sur la valeur ajoutée. Il mesure la part de la richesse créée par l'entreprise qui est consacrée à la création des revenus futurs.

Productivité apparente du travail : La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail. La quantité de travail est exprimée en nombre d'heures de travail ou en nombre de travailleurs.

Plus la productivité apparente du travail est élevée moins la production dépend du facteur travail. En d'autres termes, l'amélioration de la valeur ajoutée dépendrait beaucoup plus du capital.

Productivité apparente du capital : La productivité apparente du capital au coût du remplacement est le quotient du rapport entre la valeur ajoutée mensuelle et le stock du capital. Plus ce rapport est élevé, plus forte est la possibilité d'amortir le capital investi.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Publications à partir des enquêtes 1-2-3

- INSAE (2002), « Le marché du travail à Cotonou. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou. Premiers résultats de l'enquête Emploi de 2001. Bénin. » Septembre.
- INSAE (2004), « Le secteur informel dans l'agglomération de Cotonou. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Bénin ». Juin.
- INSD (2004), « Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Burkina. » Juillet.
- INS (2004), *Le secteur informel dans l'agglomération d'Abidjan. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 en Côte d'Ivoire.* Juillet.
- DNSI (2003), *Le secteur informel dans l'agglomération de Bamako. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Mali.* Septembre.
- DSCN (2004), « Le secteur informel dans la Communauté Urbaine de Niamey : Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Niger. » Août.
- DPS (2004), « Le secteur informel dans la Région de Dakar : Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Sénégal. » Mai.
- DGSCN (2004), « Le secteur informel dans la ville de Lomé: Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Togo ». Avril.
- INS (2004), « Enquête 1-2-3 de Kinshasa sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages de 2004 ». République Démocratique du Congo. Document de travail INS. Juin.
- INS (2006), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 2 : enquête sur le secteur informel, rapport principal.* Cameroun. Février.

Autres publications de référence

- AFRISTAT (1999), « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel. » *Série Méthodes* n°2. Décembre.
- AFRISTAT, DIAL (2001), Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA. Juin.
- DIAL (2001), « L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté », *plaquette Dial.*
- DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé ». *Stateco* n°78. Juin.
- MADIO (1998), « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2 ». INSTAT Madagascar. Décembre.
- Roubaud F. dir. (2000), « Le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique ». *Stateco* n°95-96-97.

- Brilleau A., Roubaud F., Torelli C. (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA, principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 », Document de travail DIAL, DT-2004-06.
- Ameguashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouedraogo E. (2005), « Le secteur informel : performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3 phase 2 en UEMOA », *Stateco* n°99, pp. 65-88.
- Brilleau A., Coulibaly S., Gubert F., Koriko O., Kuepie M., Ouedraogo E., Roubaud F., Torelli C. (2005), « La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA, les enseignements méthodologiques », *Stateco* n°99, pp. 21-41.
- Makabu Ma Nkenda T., Brilleau A., Ouedraogo E. (2005), « L'organisation de la collecte des données de l'enquête 1-2-3 de Kinshasa (RDC) », *Stateco* n°99, pp. 143-153.
- Makabu Ma Nkenda T., Mba M., Torelli C. (2007), « L'Emploi, le Chômage et les Conditions d'Activité en République Démocratique du Congo : Principaux résultats de la phase 1 de l'Enquête 1-2-3 2004-2005 », Document de Travail DIAL, DT 2007-14.

TABLEAU RECAPITULATIF

	Kinshasa	Autres Urbains	RDC Urbain
Données générales			
Nombre d'unités de production informelles (UPI)	875 500	1 982 800	2 858 300
Chiffre d'affaire annuel (en milliards de CDF)	2 875	4 496	7 371
Production annuelle (en milliards de CDF)	1 244	2 180	3 424
Valeur ajoutée annuelle (en milliards de CDF)	766	1 296	2 062
Conditions d'activités			
Part des UPI agricoles	8,5	28,2	22,2
Part des UPI industrielles	18,5	19,7	19,3
Part des UPI commerciales	60,1	41,6	47,3
Part des UPI de service	12,9	10,5	11,2
Proportion des UPI n'ayant pas de local spécifique	51,9	52,7	52,5
Parmi les UPI exerçant dans un local :			
% ayant accès à l'eau	17,5	6,0	8,5
% ayant accès à l'électricité	31,0	7,3	12,3
% ayant accès au téléphone	6,0	3,5	4,0
Emploi			
Nombre d'emplois	825 000	2 632 400	3 457 400
Taille moyenne des UPI	1,1	1,3	1,3
Taux de salarisation	3,0	5,3	4,8
Proportion de femmes dans les emplois	60,8	47,3	50,6
Nombre moyen d'années d'études	8,0	6,9	7,2
Ancienneté moyenne en années	7,9	7,7	7,8
Horaire hebdomadaire moyen	49,5	47,3	47,9
Revenu mensuel moyen (CDF)	67 900	60 600	62 400
Revenu mensuel médian (CDF)	18 800	7 300	9 600
Masse salariale / Valeur ajoutée (%)	2,8	1,6	2,0
Capital			
Montant total du capital (en milliards de CDF)	15	64	79
Performances, insertion, concurrence			
Valeur ajoutée mensuelle moyenne (en CDF)	90 900	68 800	75 500
Valeur ajoutée mensuelle médiane (en CDF)	23 000	13 100	15 600
Excédent Brut d'Exploitation mensuel moyen (en CDF)	87 100	66 500	72 800

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale République Démocratique du Congo (2004-2005), phase 2